



# Bulletin Officiel

N° 5769 Mardi 08 Janvier 2019

— 19<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174**AVIS DU CMF****COMMUNIQUE DU CMF**

MISE A JOUR DE LA DECLARATION DES OPC

2

**AVIS DES SOCIETES****EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRE**

HANNIBAL LEASE « HL 2018-2 »

3-7

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING « CIL 2018-1 »

8-12

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE**

TUNISIE LEASING ET FACTORING 2018 SUBORDONNE

13-19

**AUGMENTATION DE CAPITAL**

TUNISIE LEASING ET FACTORING

20-23

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE - STB -

24-27

**EMISSION DES TITRES PARTICIPATIVES**

MODERN LEASING

28-31

LLOYD TUNISIEN

32-34

AMI ASSURANCES

35-36

CHO COMPAGNIE

37-39

**INFORMATIONS POST AGO - AGE**

EL FOULADH - AGO -

40-44

EL FOULADH - AGE -

45

**VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM**

46-47

**ANNEXE I**

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES &amp; ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

**ANNEXE II**

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

- LES ATELIERS MECANIQUES DU SAHEL - AMS - SA

**AVIS DU CMF**

**Communiqué du CMF**

Dans le cadre de l'harmonisation des supports de la déclaration des redevances des Organismes du Placement Collectif -OPC, le Conseil du Marché Financier-CMF- informe l'ensemble des gestionnaires qu'il met à leur disposition au niveau du site web du CMF (Rubrique formulaires) un modèle mis à jour de ladite déclaration.

Par conséquent, le modèle sus-indiqué entrera en application à compter de la déclaration du mois de décembre 2018.

Nous rappelons, également, qu'une copie du virement portant la décharge de la Banque doit être jointe à la déclaration.

## AVIS DE SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2019. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

## Emprunt Obligataire «HL 2018-2»

#### Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **30/04/2018** a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de Cent cinquante Millions de Dinars (150 000 000 DT) sur 2018 et 2019 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **29/11/2018** a approuvé l'émission de l'emprunt obligataire « HL 2018-02 » et a fixé le montant, les modalités et les conditions comme suit :

- |                            |   |
|----------------------------|---|
| a. Montant de l'emprunt    | : 30 000 000 dinars susceptible d'être porté à 40 000 000 dinars;   |
| b. Nominal de l'obligation | : 100 dinars par obligation ;   |
| c. Forme de l'obligation   | : les obligations sont nominatives ;  |
| d. Prix d'émission         | : 100 dinars par Obligation payable intégralement à la souscription;  |
| e. Durée et Taux d'intérêt | : Catégorie A : Durée : 5 ans ; Taux d'intérêt : fixe 11,15% brut l'an et/ou variable (TMM+3,50%) brut l'an au choix du souscripteur ;<br>Catégorie B : Durée : 7 ans dont 2 ans de grâce ; Taux d'intérêt : 11,50% brut l'an;                          |
| f. Amortissement           | : les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 dinars par obligation. Cet amortissement commence à la 1 <sup>ère</sup> année pour la catégorie A et à la 3 <sup>ème</sup> année pour la catégorie B. |

#### RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

##### Montant

L'emprunt obligataire « HL 2018-2 » est d'un montant de 30 000 000 dinars susceptible d'être porté à 40 000 000 dinars divisé en 300 000 obligations susceptibles d'être portées à 400 000 obligations de nominal 100 dinars. Le montant définitif de l'emprunt « HL 2018-2 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

##### Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **27/12/2018** et clôturées au plus tard le **25/02/2019**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

- Suite -

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **25/02/2019**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **25/02/2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **27/03/2019** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

### **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **27/12/2018** auprès de MAC S.A. –intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

### **But de l'émission**

Le produit de la présente émission est destiné à participer au financement des immobilisations à donner en leasing, pour la période 2018/2019, qui s'élèvent à 350 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu pour l'exercice 2019 est de 60 millions de dinars.

## **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

- **Dénomination de l'emprunt** : « HL 2018-2 »
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaires.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).

### **Prix de souscription et d'émission:**

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

### **Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **25/02/2019**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **25/02/2019**.

### **Date de règlement :**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

### **Taux d'intérêt :**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à trois taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans**

**Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **3,50%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de

- Suite -

✓ paiement des intérêts majorée de **350** points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **février** de l'année N-1 au mois de **janvier** de l'année N.

✓ **Taux fixe** : Taux annuel brut de **11,15%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

✓ **Taux fixe** : Taux annuel brut de **11,50%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **25/02/2024** pour la catégorie A et le **25/02/2026** pour la catégorie B.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **25 février** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **25/02/2020**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **25/02/2020** pour la catégorie A et le **25/02/2022** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING

**Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **11,15%** l'an pour la catégorie A et **11,50%** l'an pour la catégorie B

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêté au mois novembre 2018 (à titre indicatif), qui est égale à 4,692%; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10.0275%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **3,50%**, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

- **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de :

✓ **5 ans** pour les deux Catégories A.

✓ **7 ans** dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

- **Durée de vie moyenne:**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- Suite -

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt «HL 2018-02» est comme suit:

- ✓ 3 années pour les deux Catégories A.
- ✓ 5 années pour la catégorie B.

• **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,628** années pour la catégorie A et **4,003** années pour la catégorie C.

**Garantie :**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

**Notation de la société :**

Le 14 novembre 2018, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de BB (tun) attribuée à Hannibal Lease sur son échelle nationale qui s'établit comme suit :

- ✓ Note à long terme : **BB (tun)** ;
- ✓ Note à court terme : **B (tun)** ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « **BB** » (tun) à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **28/11/2018**.

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse.

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations**

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « HL 2018-2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

**Marché des titres**

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « HL 2018-2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « HL 2018-2 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

- Suite -

**Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux du fait que les emplois seraient octroyés à taux fixe. Et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait de faire supporter à la société reprise un risque de taux du fait que les emplois seraient octroyés à taux indexé sur le TMM.

**Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « HL 2018-2 » visée par le CMF en date du 11/12/2018 sous le numéro 18-1013 et du document de référence «HL 2018» enregistré par le CMF en date du 11/12/2018 sous le n°18-008.**

**La présente note d'opération et le document de référence « HL 2018 » sont mis à la disposition du public sans frais, auprès de la société Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki – Les Berges du Lac- 1053 Tunis , ainsi qu'auprès de l'intermédiaire en bourse MAC SA, sis à Greer Center- Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac et sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn) et sur le site de MAC SA : [www.macsa.com.tn](http://www.macsa.com.tn)**

**les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et son site au plus tard le 20 janvier 2019.**

**AVIS DE SOCIETES**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 Janvier 2019.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligataire**

**« CIL 2018-1 »**

**Décision à l'origine de l'opération**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **26 avril 2018** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2018, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **9 octobre 2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de cinq (5) Millions de Dinars susceptible d'être porté à quinze (15) Millions de Dinars et a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « CIL 2018/1 » comme suit :

- Montant : **5** Millions de Dinars susceptible d'être porté à **15** Millions de Dinars ;
- Durée : **5** ans ;
- Taux : **10,6%** et/ou **TMM+2,5%** brut l'an ;
- Remboursement : annuel constant.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

**Renseignements relatifs à l'opération :**

**Dénomination de l'emprunt :** « CIL 2018-1 »

**Montant :** 5 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 15 000 000 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « CIL 2018-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

- Suite -

**Prix d'émission :** 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

**Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Forme des obligations :** Les obligations sont nominatives.

**Taux d'intérêt :** Un taux fixe de 10,6% brut par an et/ou variable TMM+2,5%, ce dernier correspond à la moyenne des TMM des 12 derniers mois (à savoir du mois d'octobre 2017 au mois de septembre 2018) majorée de 2,5%.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de 10,6% l'an.

**Marge actuarielle (souscription à taux variable) :** 2,5% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance.

**Durée totale :**

Les obligations « CIL 2018-1 » seront émises sur une durée de 5 ans:

**Durée de vie moyenne :**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de 3 ans.

**Duration (souscription à taux fixe) :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 2,643 Années.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

- Suite -

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17 janvier 2019**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **17 janvier 2019**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

**Amortissement et remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **17 janvier 2024**.

**Paie ment :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **17 Janvier** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **17 Janvier 2020**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

**Période de souscriptions et de versements :**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **13 novembre 2018** et clôturées au plus tard le **17 janvier 2019**.

Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (**15.000.000 DT**) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de **150 000** obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à **15.000.000** dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17 janvier 2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **11 février 2019**, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

**Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **13 novembre 2018** aux guichets de la **Compagnie Générale d'Investissement « CGI »**, intermédiaire en bourse, 16 Avenue Jean Jaurès, 1001 Tunis.

- Suite -

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **CIL 2018-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement «CGI», Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrite par ce dernier.

**Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Garantie :** Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière

**Notation de la société :**

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est notée '**BBB-(tun)**' à long terme avec perspective d'avenir **stable** et '**F3 (tun)**' à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du **12 Juillet 2018**.

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note '**BBB-(tun)**' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **23 Octobre 2018**.

**Cotation en bourse :**

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL », s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « **CIL 2018-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » s'engage dès la clôture de l'emprunt «**CIL 2018-1** » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Tribunaux compétents en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- Suite -

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 18-1011 en date du 29 Octobre 2018, du document de référence « CIL 2018 » enregistré par le CMF sous le n° 18-006 en date du 09 Octobre 2018 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Janvier 2019.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la CIL et de la CGI au 16 avenue Jean Jaurès 1001 Tunis, ainsi que sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)

Les indicateurs d'activité de la Compagnie Internationale de leasing « CIL » relatifs au quatrième trimestre 2018 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet, au plus tard le 20 janvier 2019.

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE****VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième et au quatrième trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité respectivement, après le 20 octobre 2018 et le 20 janvier 2019. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

## Emprunt Obligataire Subordonné « TL 2018 Subordonné »

**Décisions à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING ET FACTORING réunie le **01/06/2017** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires subordonnés, d'un montant total ne dépassant pas 30 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **27/03/2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné « **TL 2018 Subordonné** » d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars aux conditions suivantes :

- Montant : 20 MDT susceptible d'être porté à 30 MDT ;
- Taux variable : TMM + 2,20% brut l'an au minimum et TMM + 3% brut l'an au maximum ;
- Taux fixe : 7,80% brut l'an au minimum et 9% brut l'an au maximum ;
- Durée : de 5 à 10 ans.

Toutefois, suite au décalage accusé dans la réalisation de l'émission et compte tenu de la situation du marché obligataire, le Conseil d'Administration tenu en date du **28/08/2018** a révisé les conditions de l'émission envisagée comme suit :

- Montant : 20 MDT susceptible d'être porté à 30 MDT ;
- Taux variable : TMM + 2,20% brut l'an au minimum et TMM + 3% brut l'an au maximum ;
- Taux fixe : 9% brut l'an au minimum et 12% brut l'an au maximum ;
- Durée : de 5 à 10 ans.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et les durées à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 10,60% et/ou TMM+2,70% sur 5 ans.
- Catégorie B : 11,00% et/ou TMM+3,00% sur 7 ans dont 2 années de grâce.

- Suite -

## RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

### Montant :

L'emprunt obligataire subordonné « TL 2018 Subordonné » est d'un montant de **20 Millions de dinars susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars**, divisé en 200 000 obligations subordonnées susceptibles d'être portés à 300 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt subordonné « TL 2018 Subordonné » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

### Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **29/10/2018** et clôturées au plus tard le **17/01/2019**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/01/2019**, les souscriptions à cet emprunt subordonné seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/01/2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **28/01/2019** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

### Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt subordonné et les versements seront reçus à partir du **29/10/2018** aux guichets de **TUNISIE VALEURS** (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

### But de l'émission

TUNISIE LEASING ET FACTORING, de par son statut d'établissement financier est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie.

A ce titre, cet emprunt subordonné permettra à la société de renforcer davantage ses fonds propres nets au vu de la réglementation bancaire.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

## CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques

- Suite -

n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

- **Dénomination de l'emprunt** : «TL 2018 Subordonné»
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (TUNISIE VALEURS).

**Prix de souscription et d'émission:**

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/01/2019**, seront décomptés et payés à la date de clôture des souscriptions.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises qui servira de base à la négociation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **17/01/2019** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement :**

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêt :**

Les obligations subordonnées «TL 2018 Subordonné » seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**
  - Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,70% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 270 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de janvier de l'année N-1 au mois de décembre de l'année N-1.
  - Taux fixe : Taux annuel brut de 10,60% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**
  - Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +3,00% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de janvier de l'année N-1 au mois de décembre de l'année N-1.

- Suite -

- Taux fixe : Taux annuel brut de 11,00% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **17/01/2024** pour la catégorie A et le **17/01/2026** pour la catégorie B.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **17 janvier** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **17/01/2020**. Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **17/01/2020** et le premier remboursement en capital aura lieu le **17/01/2022**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING

**Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **10,60%** l'an pour la catégorie A et de **11,00%** l'an pour la catégorie B.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

**Catégorie A** : La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de septembre 2018 à titre indicatif, qui est égale à 6,189% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 8,889%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,70% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Catégorie B** : La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de septembre 2018 à titre indicatif, qui est égale à 6,189% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 9,189%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 3,00% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

- **Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné «**TL 2018 Subordonné**» sont émises selon deux catégories :

- Suite -

- ✓ une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- ✓ une catégorie B sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce.

- **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et **5 ans** pour la catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,643 années** pour la catégorie A et **4,037 années** pour la catégorie B.

**Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :**

- **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 11/10/2018 sous le n°18-007. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

**Garantie :**

Le présent emprunt subordonné ne fait aucune mention de garantie.

**Notation de la société :**

En date du **13 décembre 2017**, Fitch Ratings a confirmé de nouveau la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing et Factoring à **BBB+ (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme à **F2 (tun)**.

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB- (tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **28 septembre 2018**.

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente note d'opération, est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf facteurs de risques liés aux obligations subordonnées).

- Suite -

Les souscriptions seront reçues aux guichets de Tunisie Valeurs (Tunis Centre Urbain Nord, Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

### **Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées**

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

### **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue de registre des obligations subordonnées de l'emprunt subordonné « TL 2018 subordonné » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **TUNISIE VALEURS**.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

### **Marché des titres**

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt subordonné «**TL 2018 subordonné**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

### **Prise en charge par Tunisie Clearing :**

TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage dès la clôture de l'emprunt subordonné «TL 2018 subordonné» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de **TUNISIE CLEARING** en vue de la prise en charge des titres souscrits

### **Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

### **Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre:**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (**clause de subordination telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance »**)

- Suite -

- **Qualité de crédit de l'émetteur:**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les banques et établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société de leasing un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 11/10/2018 sous le numéro 18-1009, du document de référence « TLF 2018 » enregistré par le CMF en date du 11/10/2018 sous le n°18-007 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre et au quatrième trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité respectivement, après le 20 octobre 2018 et le 20 janvier 2019.

La présente note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING ET FACTORING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, intermédiaire en bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse, et sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn)

Les indicateurs d'activité relatifs au troisième trimestre et au quatrième trimestre 2018 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 octobre 2018 et le 20 janvier 2019.

**AVIS DE SOCIETES**

**AUGMENTATION DE CAPITAL**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

**Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.**

**Il doit être accompagné des indicateurs d'activité relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/01/2019.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**« Tunisie Leasing et Factoring »**

Société Anonyme au capital de 45 000 000 dinars

Siège Social : Centre Urbain Nord, Av.Hédi Karray- 1082 –Tunis Mahrajène

RC n° B 134091997

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa à la note d'opération relative à l'augmentation du capital de Tunisie Leasing et Factoring de 45 000 000 dinars à 51 750 000 dinars

**Décisions à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Extraordinaire de Tunisie Leasing et Factoring tenue le **09/10/2018** a décidé d'augmenter le capital social de la société en numéraire, d'un montant de **6 750 000 DT**, pour le porter ainsi de 45 000 000 à 51 750 000 DT et ce, par l'émission de **1 350 000 actions nouvelles** au prix de **15 DT** l'action, soit 5 DT de nominal et 10 DT de prime d'émission.

Les nouvelles actions seront souscrites selon la parité de **trois (3) actions nouvelles pour vingt (20) actions anciennes** à libérer intégralement à la souscription. Elles porteront jouissance le **1er juillet 2018**.

**But de l'émission**

Cette augmentation de capital a pour objectif de :

- Renforcer les fonds propres de la société, à l'instar de la tendance générale pour les établissements de crédit.
- Tendre à maintenir, voire améliorer la notation de la société.

**Caractéristiques de l'opération**

- Montant de l'augmentation de capital en numéraire : 6 750 000 DT
- Montant de l'opération : 20 250 000 DT
- Nombre d'actions : 1 350 000 actions à souscrire en numéraire
- Valeur nominale des actions : 5 DT
- Prime d'émission : 10 DT
- Prix de souscription : 15 DT
- Forme des actions : Nominative
- Catégorie : Ordinaire

**Prix d'émission des actions nouvelles**

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de **quinze (15) dinars l'action**, soit la valeur nominale de l'action cinq (5) dinars, majorée d'une prime d'émission de dix (10) dinars. Le prix d'émission est à libérer intégralement à la souscription.

**Droit préférentiel de souscription**

- Suite -

La souscription aux 1 350 000 actions nouvelles sera réservée à titre préférentiel aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel, ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscriptions en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : A raison de trois (3) actions nouvelles pour vingt (20) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. TUNISIE LEASING ET FACTORING ne reconnaissant qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées, et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

### **Période de souscription**

La souscription aux 1 350 000 actions nouvelles à émettre en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible, à raison de trois (3) actions nouvelles pour vingt (20) actions anciennes et ce, du **21/12/2018** au **01/02/2019** inclus\*.

### **Etablissements domiciliaires**

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société Tunisie Leasing exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de cinq (5) dinars représentant le nominal de l'action majoré de dix (10) dinars de prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restantes disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restitués sans intérêts, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de TUNISIE CLEARING.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation de capital en numéraire est versé dans le compte indisponible n° **07 001 000134000160646** ouvert auprès d'Amen Bank, Agence place Pasteur sise au 150, Avenue de la Liberté 1002 Tunis, conformément à l'état de dénouement espèces de la TUNISIE CLEARING.

### **Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces**

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **01/02/2019** à 18H à Tunisie Valeurs.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par Tunisie Valeurs), via l'Espace Adhérent de TUNISIE CLEARING et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de TUNISIE CLEARING.

\* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **01/02/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire sera effectué via la compensation interbancaire de TUNISIE CLEARING et ce, à une date qui sera précisée par un avis de TUNISIE CLEARING.

### **Modalités et délais de livraison des titres**

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par TUNISIE CLEARING, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

### **Mode de placement**

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 9 000 000 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

### **Jouissance des actions nouvelles :**

Les 1 350 000 actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividendes à partir du **01/07/2018**.

## **RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES**

### **Droits attachés aux valeurs mobilières émises**

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre d'actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

### **Régime de négociabilité**

Les actions sont librement négociables en bourse.

### **Régime fiscal applicable**

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31/12/2013 à condition de mentionner lesdits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 Dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères. Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

- Suite -

### **Marché des titres**

Les actions TUNISIE LEASING ET FACTORING sont négociables sur le marché des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur les marchés étrangers.

### **Cotations en Bourse des actions anciennes**

Les 9 000 000 actions anciennes composant le capital actuel de TUNISIE LEASING ET FACTORING inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **21/12/2018** droits de souscription détachés.

### **Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire**

Les 1 350 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2018, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

### **Cotation en Bourse des droits de souscription**

Les négociations en bourse sur les droits de souscription auront lieu du **21/12/2018** au **01/02/2019** inclus\*\*.

Il est à préciser qu'une séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

### **Tribunaux compétents en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir lors de la présente opération sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

### **Prise en charge par Tunisie Clearing**

Les droits de souscription seront pris en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0002102028 durant la période de souscription préférentielle soit du **21/12/2018** au **01/02/2019** inclus\*\*.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0002102036 à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, TUNISIE CLEARING assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par TUNISIE CLEARING.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une présente note d'opération visée par le CMF sous le n°18-1012 en date du **21 novembre 2018**, du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING2018 » enregistré auprès du CMF en date du **11 octobre 2018** sous le n°18-007. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing et Factoring relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2019

La présente note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING ET FACTORING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse, et sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)

Les indicateurs d'activité relatifs au quatrième trimestre 2018 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 janvier 2019.

---

\*\* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **01/02/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**Emission d'un emprunt obligataire**  
**sans recours à l'appel public à l'épargne**

**SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE**



*Société Anonyme au capital de 776 875 000 dinars divisé en 155 375 000 actions  
de nominal 5 dinars entièrement libérées  
Siège social : Rue Hédi Nouria 1001 Tunis  
Registre de Commerce : B182331996  
Tél : 71 340 477-Fax : 71 348 400*

**Emission d'un Emprunt Obligataire**  
**« Emprunt STB 2018-1 »**  
**DE 50.000.000 DE DINARS**  
**Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**

**1. Décision à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 28/07/2016 a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés pour un montant global de 300 millions de dinars, en une ou plusieurs tranches et ce, sur une période de cinq ans et a donné de même, pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants et arrêter les conditions et les modalités de chaque émission.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque réuni le 02/10/2018 a décidé d'émettre un emprunt obligataire de 50 millions de dinars, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, d'une durée de 5 ans, aux taux variable de TMM+2,25% et/ou taux fixe de 8,75% et a délégué à la direction générale de la banque le pouvoir de réviser les conditions d'émission de l'emprunt selon la situation du marché obligataire.

A cet effet, la direction générale de la banque a décidé d'émettre l'emprunt obligataire de 50 millions de dinars, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'Intérêt	Amortissement
A	5 ans	9,25% l'an	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
B	5 ans	TMM +2,35%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
C	7 ans dont 2 ans de grâce	TMM +2,65%	Constant par 1/5 à partir de la 3ème année

- Suite -

## 2. Renseignements relatifs à l'émission

### ❖ Montant :

Le montant nominal de l'emprunt obligataire est fixé à 50 millions de dinars divisé en 500 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant souscrit de l'emprunt obligataire « STB 2018-1 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

### ❖ Période de souscription et de versement :

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **03/12/2018** auprès de la STB Finance, Intermédiaire en bourse et seront clôturées au plus tard le **18/01/2019**.

Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission (50 millions de Dinars) est intégralement souscrit toutes catégories confondues. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des titres émis, soit 500.000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 50 millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **18/01/2019**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du CMF et de la BVMT dès la clôture effective des souscriptions.

### ❖ But de l'émission

L'émission de l'emprunt obligataire «STB 2018-1 » a pour but d'assurer la mobilisation de ressources stables à moyen terme nécessaires au développement des activités de la banque, et d'assurer un meilleur adossement des emplois longs.

Cette émission est destinée à donner à la banque un complément de ressources financières stables pour :

- ✓ Le maintien d'une forte cadence de croissance de ses activités, qui nécessitent des niveaux de fonds importants.
- ✓ Le développement des activités de la banque, notamment l'activité de distribution de crédits et les activités de marché.
- ✓ Conforter davantage les fonds propres de la banque.
- ✓ Engager la réalisation de son plan stratégique 2018-2022, notamment le financement des projets internes de la banque.

## 3. Caractéristiques des titres émis :

▪ **Dénomination de l'Emprunt** : Emprunt STB 2018-1

▪ **Nature des Titres** : Titres de créance.

▪ **Forme des Titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.

▪ **Catégorie des Titres** : Obligations ordinaires.

▪ **Modalité et délais de délivrance des Titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations souscrites délivrée par la STB Finance.

▪ **Prix de souscription et Prix d'émission** : Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

**Date de jouissance des Intérêts** : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

- Suite -

▪ Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **18/01/2019** seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises est fixée au **18/01/2019**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

▪ **Date de règlement** : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

▪ **Taux d'intérêt** : Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Catégorie **A** : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 9,25%.
- Catégorie **B** : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM + 2,35%.
- Catégorie **C** : d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce au taux variable de TMM + 2,65%.

**Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans au taux fixe :**

• **Taux fixe** : Taux annuel brut de 9,25% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans au taux variable**

• **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,35% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 235 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de janvier de l'année N-1 au mois de décembre de l'année N-1.

**Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce au taux variable**

• **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,65% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 265 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de janvier de l'année N-1 au mois de décembre de l'année N-1.

▪ **Amortissement et remboursement** :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et pour la catégorie B et à la troisième année pour la catégorie C. L'emprunt sera amorti en totalité le 18/01/2024 pour les catégories A et B et le 18/01/2026 pour la catégorie C.

▪ **Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

▪ **Paiement** : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **18 janvier** de chaque année auprès des dépositaires et à travers Tunisie Clearing.

Le premier paiement en intérêts et remboursement en capital aura lieu le 18/01/2020.

- Suite -

▪ **Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

➤ Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)

Ce taux est de 9,25% l'an pour la catégorie **A** pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

➤ Marge actuarielle (Souscription à taux variable)

Cette marge est de 2,35% l'an pour la catégorie **B** et de 2,65% l'an pour la catégorie **C**, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

▪ **Durée totale, Durée de vie moyenne de l'emprunt et Duration de l'emprunt**

➤ Durée totale

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- 5 ans pour la catégorie A;
- 5 ans pour la catégorie B.
- 7 ans dont 2 ans de grâce pour la catégorie C.

➤ Durée de vie moyenne

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt est comme suit :

- 3 ans pour la catégorie A ;
- 3 ans pour la catégorie B.
- 5 ans pour la catégorie C.

➤ Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)

La duration pour les obligations est égale à 2,682 années.

➤ Mode de placement :

Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, **les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**

➤ Cessibilité des obligations : Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. Toutefois, **les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour toute la durée de vie restante de l'emprunt.**

➤ Garantie :

Le présent emprunt ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

➤ Domiciliation de l'emprunt :

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'«Emprunt STB 2018-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la **STB Finance**, Intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

➤ Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

➤ Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis.

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

Emission de titres participatifs

**EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS  
MODERN LEASING**

Société Anonyme au Capital de 35.000.000 de dinars divisé en 7.000 000 actions de 5 Dinars chacune

**Siège Social:** Immeuble Assurance SALIM, centre Urbain Nord,

Lot AFH BC5 1082 Cité Mahrajène - Tunis,

**Registre de Commerce:** B137061997

**Objet social:** Activité de leasing

**«TP MODERN LEASING 2018 »**

**Emis sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**

**DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION**

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du **17 avril 2018** l'émission de titres participatifs à hauteur de 30 millions de dinars sur une période de trois ans en une ou plusieurs fois et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Dans le cadre de cette autorisation, Le Conseil d'Administration de **MODERN LEASING** a décidé en date de **22 novembre 2018** d'émettre des titres participatifs pour l'année 2018/2019 d'un montant de **10 000 000** de dinars, divisé en **100 000** titres, susceptible d'être porté à **20 000 000** de dinars divisé en **200 000** titres de **100** dinars chacune sans recours à l'Appel Public à l'Epargne selon les caractéristiques suivantes :

<b>Durée</b>	<b>Taux d'intérêt global prévu (*)</b>	<b>Avance annuelle (*)</b>	<b>Complément variable (*)</b>	<b>Remboursement des titres</b>
7 ans	10,6%	9,6%	1%	A la fin de la 7 <sup>ème</sup> année

(\*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

**I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION****1. Montant**

Le montant total de la présente émission est fixé à **10 000 000** de dinars, divisé en **100 000** titres participatifs d'une valeur nominale de **100** dinars susceptible d'être porté à **20 000 000** de dinars divisé en **200 000** titres participatifs.

**2. Période de souscription et de versement**

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **05 décembre 2018** et clôturés au plus tard le **05 mars 2019**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

- Suite -

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **05 mars 2019**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la MODERN LEASING à cette date.

### **1. Objet de l'émission**

Le produit de l'émission sera utilisé par MODERN LEASING dans le cadre de son activité générale.

### **2. But de l'émission**

L'émission des titres participatifs, a pour objectif le renforcement des fonds propres de la société et le développement de ses ressources.

## **II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

### **1. La législation sous laquelle les titres sont créés:**

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

### **2. Dénomination des titres participatifs : «TP MODERN LEASING 2018 »**

### **3. Nature des titres : Titres de créance assimilés à des fonds propres.**

### **4. Prix de souscription et d'émission :**

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

### **5. Date de jouissance en intérêts :**

Chaque titre souscrit dans le cadre de la présente émission de titres participatifs portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque titre participatif entre la date effective de sa souscription et libération et la date limitée de clôture des souscriptions, soit le 05 mars 2019 seront décomptés et payés à cette dernière date.

**La 1ère date de distribution des intérêts est fixée au 15/01/2020 pour l'avance et au 15/07/2020 pour le complément variable.**

### **6. Date de règlement :**

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

### **7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription :**

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

- Suite -

#### **8- Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs :**

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

#### **9- Remboursement :**

Tous les titres participatifs émis **seront remboursés à la fin de la 7ème année soit le 15 juillet 2026** à leurs valeurs nominales.

MODERN LEASING ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

#### **10- Durée**

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans ;
- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans.

### **III. REMUNERATION ANNUELLE**

La rémunération des titres participatifs est annuelle et fixée à **10,6%** de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit:

#### **. Première partie de la rémunération**

Une avance prévue de **9,6%** calculée sur la valeur nominale est payable le **15 janvier** de chaque année sur l'exercice écoulé.

#### **. Deuxième partie de la rémunération**

Un complément variable calculé sur la base de 1,5% du produit net de leasing de MODERN LEASING, dans la limite de **1%** du montant de la levée. Ce complément est payable le **15 juillet** de chaque année après la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.

#### **. La gestion du surplus par rapport au taux d'intérêt global prévu à 10,6% :**

Le profit en surplus par rapport au Taux d'intérêt global fixé à 10,6%, est du droit du gestionnaire au titre de "Prime de Bonification" pour la réalisation de l'objectif de taux de profit global prévu à **10,6%**. En outre, le gestionnaire se réserve le droit de loger ce surplus de profit dans un compte de "Réserve Spécial de Lissage de Profit" pour faire face aux éventuelles fluctuations de profit durant la durée de vie des Titres Participatifs émis. Ainsi, ML s'engage de compenser tout éventuel écart entre les profits estimés et ceux réalisés, après accord de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice y afférent.

### **IV. CESSION ET TRANSMISSION DES TITRES PARTICIPATIFS**

**Les titres participatifs émis sont librement cessibles et transmissibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.**

- Suite -

**En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.**

#### **V. INFORMATION FINANCIERE**

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de Modern Leasing dans les mêmes conditions que les actionnaires de la société.

#### **VI. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS**

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

#### **VII. JURIDICTION COMPETENTE**

Tout litige sera la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1. A cette fin, Modern Leasing élit en son siège sis au Immeuble Assurance SALIM, centre Urbain Nord, Lot AFH BC5 1082 Cité Mahrajène - Tunis, Tunisie.

**AVIS DE SOCIETES**

Emission de titres participatifs

**EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS  
SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE  
LLOYD TUNISIEN**

Société Anonyme au Capital de 45 000 000 de dinars divisé en 9 000 000 actions de 5 Dinar chacune  
**Siège Social** : Avenue Tahar Haddad, Immeuble LLOYD – Les Berges du Lac -1053 Tunis-  
**Registre de Commerce** : B1163651997  
**Matricule Fiscal** : 2395/T/P/M/000

**Emission de titres participatifs  
Sans recours à l'Appel Public à l'Épargne**

**DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION**

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du **10 Décembre 2018** l'émission de titres participatifs à hauteur de **17,5 MD** sur une période de sept ans en une émission sur l'exercice 2018. La souscription sera réservée à la Compagnie Financière d'Investissement -CFI- pour son montant global.

L'Assemblée Générale Ordinaire a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter et fixer les conditions et les modalités.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du **10 Décembre 2018** d'émettre des titres participatifs dans la limite de **17 500 000 dinars** qui sera réservée à la souscription de la Compagnie Financière d'Investissement -CFI- pour une période de **sept (7)** ans à compter de la date de souscription selon les conditions suivantes :

- Durée : 7 ans ;
- Taux d'intérêt :

**Taux fixe : 8%** annuel payable semestriellement

**Taux variable : 1,2%** des primes émises nettes d'annulations et de ristournes et en excluant les primes d'épargne vie.

**I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**

**1. Montant :**

Le montant total de la présente émission est fixé à **17 500 000 de dinars**, divisé en **175 000 titres participatifs** d'une valeur nominale de **100 dinars**.

**2. Période de souscription:**

La souscription à cette émission de titres participatifs pourra être réalisée durant un délai de **trente jours** commençant à courir à compter de la date de parution de la notice au Journal Officiel de la République Tunisienne. Ce délai pourra être clôturé par anticipation dès souscription de la totalité des titres.

- Suite -

### 3. But de l'émission :

L'émission de titres participatifs a pour objectif de renforcer les fonds propres de la société et de permettre également le respect des ratios règlementaires (couverture des engagements techniques).

## II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

1. **La législation sous laquelle les titres sont créés :** Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.
2. **Nature des titres :** Titres de créance.
3. **Forme des titres participatifs :** les titres sont nominatifs.
4. **Cessibilité des titres participatifs :** Les titres participatifs émis sont librement cessibles. Toutefois, le souscripteur à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.
5. **Modalité de souscription :** en numéraire.
6. **Date de règlement :** Les titres seront payables en totalité à la souscription.
7. **Date de jouissance :** La date de jouissance est fixée à la date de clôture de souscription.
8. **Durée :** 7 ans ;
9. **Taux d'intérêt :**
  - **Taux fixe :** 8% annuel payable semestriellement le 30 juin et le 31 décembre de chaque année ;
  - **Taux variable :** 1,2% des primes émises nettes d'annulations et de ristournes et en excluant les primes d'épargne vie. L'intérêt variable est payable dans les 10 jours qui suivent l'assemblée générale ayant approuvé les comptes.
10. **Remboursement:** Les titres participatifs émis seront remboursés à la fin de 7<sup>ème</sup> anniversaire de la date de clôture des souscriptions. La société ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.
11. **Etablissements domiciliaires :** l'établissement et la délivrance des attestations de propriété et le service financier des titres participatifs de la société seront assurés durant toute la durée de vie des titres par la société.

- Suite -

1. **Modalités et délai de délivrance des titres:** le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation de propriété des titres souscrits délivrée par la société.
2. **Mode de placement :** Il s'agit d'un placement privé au profit de la **Compagnie Financière d'Investissement (CFI)**. L'émission de titres participatifs sera donc réservée à la CFI.
3. **Marché des titres :** Il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur le marché des titres tunisien ou étranger.
4. **Garantie :** les titres participatifs ne sont assortis d'aucune garantie.
5. **Juridiction compétente :** Tout litige sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I. A cette fin, la société élit domicile à son siège à Tunis.

**AVIS DE SOCIETES**

**Emission de titres participatifs**  
**sans recours à l'appel public à l'épargne**

**Société Assurances Multirisques Ittihad**  
**AMI ASSURANCES S.A**

*Société Anonyme au capital de 23 135 980 dinars divisé en 23 135 980 actions  
de nominal 1 dinar*

**Siège social : CITE LES PINS, LES BERGES DU LAC II, 1053, TUNIS - TUNISIE**

**Registre de Commerce : B138682003**

**Matricule Fiscale : 845686 P/P/M/000**

**Emission de titres participatifs**  
**Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**

**1. Décision à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du **14/12/2018** l'émission de titres participatifs à hauteur de **35.000.000 dinars** sur une période de **sept (7) ans**.

La souscription sera réservée à la Banque Nationale Agricole -BNA- pour son montant global.

L'Assemblée Générale Ordinaire a fixé les conditions et les modalités de l'émission de ces titres participatifs comme suit :

- ❖ **Durée : 7 ans ;**
- ❖ **Taux d'intérêt :**
- **Taux fixe : 8 %** calculée sur la valeur nominale;
- **Taux variable :**
  - **0,15%** des primes émises nettes d'annulations et de ristournes et en excluant les primes d'épargne vie.
  - **3%** des primes de bancassurance distribuées par La Banque Nationale Agricole. Par primes il est entendu les primes émises nettes d'annulations et de ristournes excluant les primes d'épargne vie.

**2. Renseignements relatifs à l'émission**

➤ **Montant**

Le montant total de la présente émission est fixé à **35 000 000 DT**, divisé en **35 000 000 titres participatifs** d'une valeur nominale de **1 Dinar** chacun.

➤ **Période de souscription et de versement**

La souscription à cette émission de titres participatifs pourra être réalisée durant un délai de **trente (30) jours** commençant à courir à compter de la date de parution de la notice au Journal Officiel de la République Tunisienne. Ce délai pourra être clôturé par anticipation dès souscription de la totalité des titres participatifs émis.

- Suite -

## ➤ **But de l'émission**

L'émission des présents titres participatifs a pour objectif d'améliorer la conformité de la société avec les exigences réglementaires de solvabilité et de couverture des provisions techniques, ainsi de doter l'entreprise de moyens lui permettant de mener à bien son nouveau plan stratégique.

### **1. Caractéristiques des titres émis**

➤ **La Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

➤ **Nature des titres** : Titres de créance.

➤ **Forme des titres participatifs** : Les Titres sont nominatifs.

➤ **Cessibilité des titres participatifs** : Les titres participatifs émis sont librement cessibles. Toutefois, le souscripteur à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.

➤ **Modalité de souscription** : en numéraire.

➤ **Date de règlement** : Les titres seront payables en totalité à la souscription.

➤ **Date de jouissance** : La date de jouissance est fixée à la date de clôture de souscription.

➤ **Durée** : 7 ans.

➤ **Taux d'intérêt** :

- **Taux fixe** : 8 % annuel calculée sur la valeur nominale payable le 31 décembre de chaque année;
- **Taux variable** :
  - 0,15% des primes émises nettes d'annulations et de ristournes et en excluant les primes d'épargne vie.
  - 3% des primes de bancassurance distribuées par La Banque Nationale Agricole. Par primes il est entendu les primes émises nettes d'annulations et de ristournes excluant les primes d'épargne vie.

L'intérêt variable est payable dans les 15 jours qui suivent l'assemblée générale ayant approuvé les comptes.

➤ **Remboursement** : Les titres participatifs émis seront remboursés à la fin du 7<sup>ème</sup> anniversaire de la date de clôture des souscriptions. La société ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

➤ **Etablissements domiciliaires** : L'établissement et la délivrance des attestations de propriété et le service financier des titres participatifs de la société seront assurés durant toute la durée de vie des titres participatifs par la société.

➤ **Modalités et délai de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation de propriété des titres souscrits délivrée par la société.

➤ **Mode de placement** : Il s'agit d'un placement privé au profit de la Banque Nationale Agricole ( BNA).  
 ➤ **Marché des titres** : Il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur le marché des titres Tunisien ou étranger.  
 L'émission des présents titres participatifs sera réservée à la BNA.

➤ **Garantie** : Les titres participatifs ne sont assortis d'aucune garantie.

➤ **Juridiction Compétente** : Tout litige sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I. A cette fin, la société élit domicile à son siège à Tunis.

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**Emission de titres participatifs****Société « CHO Company »**

Société Anonyme au capital social de 36.900.000 de dinars divisé en 369.000 actions de nominal 100 dinars chacune entièrement libérées

**Siège social :** Route de Mahdia KM 10 – 3054, Sakiet Eddair, Sfax-

**Registre de Commerce :** B2522752006 ;

**Matricule fiscal:** 000 M A 635822/K

<b>EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS</b>
---

<b>« CHO Company 2018 »</b>
-----------------------------

<b>Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne</b>
--

**DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION**

Les actionnaires de la société CHO Company réunis en Assemblée Générale Ordinaire le 18/10/2018 et représentant la majorité des trois quarts présents ont décidé, en application de l'article 368 du Code des sociétés commerciales d'émettre des titres participatifs d'une valeur de cent (100) Dinars par titre participatif pour un montant équivalent en dinars tunisiens à vingt-deux millions (22.000.000) de Dollars au profit exclusif du fond d'investissement étranger non résident Gulf Credit Lending Limited selon les caractéristiques suivantes :

Durée	Partie fixe		Partie variable		Remboursement des titres
	Taux	Périodicité	Taux	Périodicité	
7 ans	4% par an du montant du financement	trimestrielle	10% de l'EBITDA	trimestrielle	7 ans in fine

Il y a lieu de signaler qu'en date du 31/08/2018, la BCT a donné son accord pour la conclusion par la CHO Company avec le Fond d'investissement étranger non résident «Gulf Credit Lending Limited» détenu par « GC Credit Opportunities GP II Limited », d'une convention d'émission et de souscription des titres participatifs en question.

**I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION****1. Montant**

Le montant total de la présente émission est fixé à un montant équivalent en dinars tunisiens à vingt-deux millions (22.000.000) de Dollars correspondant à un nombre de titres participatifs d'une valeur nominale de cent dinars tunisien (100 DT) chacun.

**2. Période de souscription et de versement**

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus durant un délai de un (1) mois commençant à courir à compter de la date de parution de la notice au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Il est précisé que ce délai d'un (1) mois pourra être clôturé par anticipation dès la souscription de la totalité des titres participatifs.

- Suite -

### **3- But de l'émission**

L'émission des titres participatifs est destinée au refinancement de la dette financière de la société et le financement de l'exploitation des terres agricoles et des dépenses et coûts encourus par le souscripteur.

## **II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

### **1. La législation sous laquelle les titres sont créés :**

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

### **2. Dénomination des titres participatifs : « CHO Company2018 »**

### **3. Nature des titres : Titres de créance.**

### **4. Prix de souscription et d'émission :**

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

### **5. Date de jouissance:**

A la date de clôture des souscriptions.

### **6. Date de règlement :**

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

### **7. Modalités et délais de délivrance des titres:**

Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation de propriété des titres participatifs souscrits délivrée par CHO Company.

### **8. Remboursement :**

Tous les titres participatifs émis seront remboursés au septième anniversaire de la date de clôture de souscription.

Toutefois, il y a une possibilité de rachat anticipé par les actionnaires fondateurs, pour l'équivalent du montant en USD, d'une partie ou de la totalité des titres participatifs.

### **9. Durée**

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- la durée totale est égale 7 ans ;
- la durée de vie moyenne est égale à 7 ans.

### **10. Tenue de registre des porteurs des titres participatifs**

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par CHO Company.

## **III. REMUNERATION**

La rémunération des titres participatifs comprend une partie fixe et une partie variable calculées comme suit :

- 1. Une partie fixe :** correspondant à quatre pour cent (4%) par an du montant du financement, ou, en cas de remboursement partiel, du reliquat du financement restant dû le jour du paiement. La Partie Fixe est payable en USD trimestriellement à terme échu ;
- 2. Une partie variable :** correspondant à dix pour cent (10%) de l'EBITDA converti en Dollars, généré par le Groupe au cours du trimestre précédent le paiement. La Partie Variable est payable en USD à terme échu dans un délai de 60 jours commençant à courir le 1<sup>er</sup> jour de chaque date trimestrielle.

- Suite -

La Partie Variable est calculée par référence au taux de change Dollar Dinar ayant cours le jour du paiement.

Par ailleurs, il est prévu :

- des frais de première approche : 1,5% flat du montant du financement ;
- des frais de supervision de 20 000 USD par an ;
- des intérêts de retard de 6% l'an ;
- une rémunération exceptionnelle (redevable en cas de non paiement de la partie variable) :
  - ✓ une partie fixe correspondant à 8,5% du financement ; et
  - ✓ un paiement trimestriel de 250 000 USD, payable à la même date que la partie fixe.
- le transfert aux échéances contractuelles, du principal, des intérêts et de toutes autres charges applicables au montant en principal inscrit dans la convention d'émission et de souscription de titres participatifs, peut s'effectuer librement conformément à la circulaire de la BCT n°93-16 du 7/10/1993 telle que modifiée par les textes subséquents.

#### **IV. CESSION ET TRANSMISSION DES TITRES PARTICIPATIFS**

Les titres participatifs émis sont librement cessibles et transmissibles. Toutefois, le souscripteur à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés.

Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.

#### **V. GARANTIE**

Les titres participatifs sont assortis d'une garantie personnelle des actionnaires fondateurs et d'un nantissement de leurs actions.

#### **VI. INFORMATION FINANCIERE**

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de CHO Company dans les mêmes conditions que les actionnaires de la société.

#### **VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DES TITRES PARTICIPATIFS**

En vertu du Procès-verbal de la réunion de l'AGO du 18 octobre 2018, il a été décidé de nommer la société « Gulf Crédit Lending Limited » en qualité d'administrateur, pour une durée de 3 ans laquelle prendrait fin à l'issue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice arrêté au 31/12/2020.

#### **VIII. JURIDICTION COMPETENTE**

Tout litige sera la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1. A cette fin, CHO Company élit en son siège sis à Route de Mahdia KM 10 - 3054 Sfax

AVIS DE SOCIETES

معلومات ما بعد الجلسة العامة

الشركة التونسية لصناعة الحديد

الفولاذ

مقرّها الاجتماعي : المعمل – طريق تونس كلم 3 – 7050 منزل بورقيبة

اثر انعقاد الجلسة العامة العادية بتاريخ 14 ديسمبر 2018، تنشر الشركة التونسية لصناعة الحديد الفولاذ ما يلي:

1. القرارات المصادقة عليها
2. القوائم المالية بعد توزيع النتائج
3. قائمة الأموال الذاتية بعد التخصيص

1-القرارات المصادقة عليها:

اللائحة الأولى:

تصادق الجلسة العامة العادية للشركة التونسية لصناعة الحديد "الفولاذ" على التأخير المسجل في دعوتها والذي لا يمس بمصالح المساهمين وتعتبر انعقادها قانوني.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

اللائحة الثانية :

بعد الاطلاع على تقرير مجلس الإدارة المتعلق بالسنة المحاسبية 2017 والتقرير العام لمراقبي الحسابات والإيضاحات الإضافية المقدمة، تصادق الجلسة العامة العادية على تقرير مجلس الإدارة وعلى القوائم المالية للشركة المتعلقة بالسنة المحاسبية المنتهية في 31 ديسمبر 2017 طبقا للصيغ التي قدّمت عليها.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

اللائحة الثالثة:

بعد الاطلاع على التقرير الخاص لمراقبي الحسابات طبقا لأحكام الفصلين 200 و475 من مجلة الشركات التجارية، تصادق الجلسة العامة على مجمل العمليات الخاضعة للفصول القانونية سالفة الذكر وذلك طبقا للصيغ التي قدّمت عليها.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

- Suite -

#### اللائحة الرابعة:

تبرئ الجلسة العامة العادية ذمة أعضاء مجلس الإدارة إبراء تاما دون قيد أو شرط بعنوان تصرفهم بالنسبة للسنة المحاسبية 2017.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

#### اللائحة الخامسة:

تحدّد الجلسة العامة العادية مبلغ منحة الحضور لأعضاء مجلس الإدارة بما قيمته 3500 دينار خام لكل عضو.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

#### اللائحة السادسة:

تقرّر الجلسة العامة العادية منح مكافأة لأعضاء اللجنة الدائمة للتدقيق المنبثقة عن مجلس الإدارة بمبلغ صافي قدره 400 دينار عن كل اجتماع ولكل عضو.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

#### اللائحة السابعة:

تصادق الجلسة العامة العادية على اقتراح مجلس الإدارة القاضي بتخصيص نتيجة السنة المالية 2017 باعتبار التعديلات المحاسبية كما يلي:

- النتيجة الصافية بعد التعديلات المحاسبية: 27937742- دينار

#### تبويب النتائج:

- الاستهلاكات المؤجلة : 5249458- دينار
- باقي النتيجة المحاسبية المؤجلة : 22688284- دينار
- مجموع النتائج المؤجلة بعد التبويب : 268572765- دينار

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

#### اللائحة الثامنة:

تصادق الجلسة العامة العادية على تعيين السادة جمال الجريء وأحمد بعطوط وسامي زارعي، أعضاء بمجلس الإدارة عوضا عن السادة كمال الوسلاطي وخالد الجهماني وسامي بوفارس وتنتهي مدّة نيابتهم بانعقاد الجلسة العامة العادية التي ستُنظر في تصرف سنة 2018.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

#### اللائحة التاسعة:

تعطى كلّ الصلاحيات للممثل القانوني للشركة أو من ينوبه لغرض إتمام الإجراءات القانونية اللازمة المتعلقة بالتسجيل والإيداع والنشر.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

**2- لقوائم المالية بعد توزيع النتائج:**

الشركة التونسية لصناعة الحديد "الفولاذ"  
الموازنة  
سنة محاسبية مختومة في 31 ديسمبر 2017  
(بالدينار)  
(بعد قرار تخصيص نتيجة سنة 2017)  
الأصول

2017	إيضاحات	بيانات
		<b>الأصول</b>
		<b>الأصول غير الجارية</b>
		<b>الأصول الثابتة</b>
258 236		الأصول غير مادية
<u>-236 196</u>	أ 1	تطرح الاستهلاكات
<b>22 041</b>		<b>المجموع</b>
255 855 889		الأصول الثابتة المادية
<u>-234 801 728</u>	أ 2	تطرح الاستهلاكات والمدخرات
<b>21 054 161</b>		<b>المجموع</b>
4 488 123		الأصول المالية
<u>- 1 209 175</u>	أ 3	تطرح الاستهلاكات والمدخرات
<b>3 278 948</b>		<b>المجموع</b>
<b>24 355 149</b>		<b>مجموع الأصول الثابتة</b>
<b>24 355 149</b>		<b>مجموع الأصول غير الجارية</b>
108 382 016	أ 4	<b>الأصول الجارية</b>
<u>-12 494 932</u>		المخزونات
<b>95 887 084</b>		تطرح المدخرات
50 913 491		<b>المجموع</b>
<u>-15 014 935</u>	أ 5	الحرفاء والحسابات المتصلة بهم
<b>35 898 556</b>		تطرح المدخرات
26 138 914	أ 6	<b>المجموع</b>
<u>-4 130 705</u>		أصول جارية أخرى
<b>22 008 209</b>		تطرح المدخرات
<b>21 315 783</b>	أ 7	<b>المجموع</b>
<b>175 109 632</b>		السيولة وما يعادل السيولة
<b>199 464 781</b>		<b>مجموع الأصول الجارية</b>
		<b>مجموع الأصول</b>

- Suite -

الشركة التونسية لصناعة الحديد "الفلواذ"  
المــــوازنة  
سنة محاسبية مختومة في 31 ديسمبر 2017  
(بالدينــــار)  
(بعد قرار تخصيص نتيجة سنة 2017)

الأموال الذاتية والخصوم:

2017	إيضاحات	بيانات
		<b>الأموال الذاتية</b>
53 339 520	أ 8	رأس المال الاجتماعي
7 957 054		الاحتياطيات
4 563 154		الأموال الذاتية الأخرى
281 222		التعديلات المحاسبية
-268 853 987	أ 8-1	النتائج المؤجلة
<b>-174 494 073</b>		<b>مجموع الأموال الذاتية قبل احتساب نتيجة السنة</b>
0		نتيجة السنة المحاسبية
<b>-202 713 037</b>		<b>مجموع الأموال الذاتية بعد التخصيص</b>
		<b>الخصوم</b>
		<b>الخصوم غير الجارية</b>
22 730 398	أ 9-1	القروض
1 500		الخصوم المالية الأخرى
1 799 100		المدخرات
<b>24 530 999</b>	أ 9	<b>مجموع الخصوم غير الجارية</b>
		<b>الخصوم الجارية</b>
124 712 190	أ 10	المزودون والحسابات المتصلة بهم
57 638 379	أ 11	الخصوم الجارية الأخرى
195 296 250	أ 12	المساعدات البنكية وغيرها من
<b>377 646 819</b>		<b>مجموع الخصوم الجارية</b>
<b>402 177 818</b>		<b>مجموع الخصوم</b>
<b>199 464 781</b>		<b>مجموع الأموال الذاتية والخصوم</b>

- Suite -**3- قائمة الأموال الذاتية بعد التخصيص:**

Tableau d'évolution des capitaux propres

Unité : Dinars

	Capital	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement exonéré disponible	Reserve à régime spécial devenue disponible	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Modifications comptables	Total
Soldes au 31/12/2017 Avant affectation	53.339.520	657.267	4.563.154	7.299.787	-240.635.023	-28.218.964	281.222	-202.713.037
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 14/12/2018	-	-	-	-	-27.937.742	28.218.964	-281.222	-
Soldes au 31/12/2017 Après affectation	53.339.520	657.267	4.563.154	7.299.787	-268.572.765	0	0	-202.713.037

AVIS DE SOCIETES

معلومات ما بعد الجلسة العامة

الشركة التونسية لصناعة الحديد  
الفلوآذ

مقرّها الاجتماعي : المعمل – طريق تونس كلم 3 – 7050 منزل بورقيبة

اثر انعقاد الجلسة العامة الخارقة للعادة بتاريخ 14 ديسمبر 2018 ، تنشر الشركة التونسية لصناعة الحديد الفلوآذ القرارات المصادقة عليها:

اللائحة الأولى:

إن الجلسة العامة الخارقة للعادة بعد أن لاحظت أن مجموع الأموال الذاتية أصبحت بتاريخ 31 ديسمبر 2017 دون نصف رأس مال الشركة وبعد الاطلاع على التقرير المعروض عليها من طرف مجلس الإدارة، تقرر الحفاظ على مواصلة نشاط الشركة.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

اللائحة الثانية:

تعطى كل الصلاحيات للممثل القانوني للشركة أو من ينوبه لغرض إتمام الإجراءات القانونية اللازمة المتعلقة بالتسجيل والإيداع والنشر.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2018	VL antérieure	Dernière VL		
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>							
<b>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</b>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	178,909	179,069	179,092		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	121,789	121,919	121,938		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	103,593	103,687	103,702		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	106,915	107,139	107,157		
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	107,043	107,161	107,178		
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	101,201	101,294	101,313		
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	104,060	104,145	104,159		
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	43,204	43,232	43,236		
9 SICAV BH CAPITALISATION ****	BH INVEST	22/09/94	30,220	30,181	30,248		
<b>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</b>							
10 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	15,960	15,978	15,981		
11 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	116,613	116,705	116,721		
12 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,137	1,138	1,138		
13 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	105,472	105,597	105,610		
14 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	10,514	10,528	10,530		
15 FCP BNA CAPITALISATION *****	BNA CAPITAUX	03/04/07	147,611	147,345	147,288		
16 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	10,716	10,727	10,728		
<b>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</b>							
17 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,644	1,644	1,646		
<b>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</b>							
18 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	58,401	58,443	58,449		
19 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	126,848	126,845	126,815		
20 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	119,285	118,995	118,856		
<b>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</b>							
21 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	146,689	146,689	145,959		
22 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	538,875	540,407	536,203		
23 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	129,129	127,383	128,543		
24 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	135,786	133,793	134,167		
25 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	133,545	131,531	131,392		
26 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,488	110,529	110,738		
27 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	115,763	114,716	114,714		
28 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	168,881	168,437	168,617		
29 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	98,012	97,472	97,328		
30 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	110,044	110,219	110,324		
31 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	171,822	172,471	171,777		
32 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	149,189	148,622	148,169		
33 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	108,973	109,870	109,624		
34 FCP SMART CROISSANCE ***	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
35 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22,857	22,742	22,725		
<b>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</b>							
36 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2174,662	2174,662	2176,121		
37 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	127,259	127,259	126,597		
38 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	163,566	163,566	163,335		
39 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	198,668	198,668	196,952		
40 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	18,470	18,470	18,201		
41 FCP VALEURS QUIETUDE 2018 **	TUNISIE VALEURS	01/11/13	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
42 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,801	2,801	2,822		
43 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,440	2,440	2,455		
44 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,207	1,207	1,235		
45 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,171	1,171	1,172		
46 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,173	1,173	1,176		
47 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,167	1,167	1,168		
48 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	123,892	123,892	125,213		
49 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	126,408	126,408	126,709		
50 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1095,846	1095,846	1106,527		
51 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	11,353	11,353	11,561		
52 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,601	10,601	10,562		
<b>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</b>							
53 UBCL-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	102,764	102,506	102,590		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2018	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<b>SICAV OBLIGATAIRES</b>							
54 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	22/05/18	4,020	109,439	109,564	109,579
55 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	24/05/18	3,683	103,334	103,407	103,418
56 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	10/05/18	4,454	105,807	105,914	105,932
57 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	21/05/18	3,962	103,871	103,981	103,997
58 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	17/04/18	4,570	105,483	105,602	105,620
59 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/18	3,892	108,002	108,100	108,114
60 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	08/05/18	4,436	105,907	106,017	106,033
61 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/05/18	3,520	102,369	102,455	102,467
62 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	25/05/18	3,051	104,049	104,132	104,142
63 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	28/05/18	4,005	105,467	105,577	105,594
64 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	11/05/18	4,394	108,153	108,266	108,283
65 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/18	3,664	105,732	105,824	105,838
66 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/18	3,426	104,336	104,414	104,425
67 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/18	3,637	104,017	104,120	104,135
68 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	24/05/18	3,384	105,041	105,125	105,137
69 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	31/05/18	4,496	103,954	104,101	104,118
70 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	11/05/18	4,028	104,881	104,988	105,004
71 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/18	3,345	106,127	106,252	106,265
72 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/18	4,437	103,956	104,071	104,087
73 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/18	4,038	103,658	103,758	103,771
74 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/18	3,335	106,318	106,403	106,414
75 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	08/05/18	3,391	103,125	103,208	103,220

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
76	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	31/05/18	3,762	104,096	104,166	104,177
77	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	4,749	104,660	104,772	104,789
78	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	3,941	105,717	105,828	105,843
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
79	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	-	-	101,002	101,002	101,196
SICAV MIXTES								
80	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	22/05/18	0,583	60,686	61,058	61,217
81	ATTIJARI VALEURS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
82	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
83	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	08/05/18	1,958	100,978	100,723	100,665
84	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	28/05/18	0,496	18,578	18,583	18,569
85	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	30/03/18	7,298	310,924	309,567	309,068
86	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/18	31,236	2484,413	2492,634	2505,163
87	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	18/05/18	2,521	77,578	77,682	77,717
88	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/18	2,243	58,053	58,077	58,127
89	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	08/05/18	0,038	117,754	117,733	117,844
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
90	FCP IRADETT 20 ***	AFC	02/01/07	08/05/18	0,228	En liquidation	En liquidation	En liquidation
91	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	08/05/18	0,151	11,641	11,637	11,632
92	FCP IRADETT 100 ***	AFC	04/01/02	08/05/18	0,014	En liquidation	En liquidation	En liquidation
93	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	08/05/18	0,232	14,496	14,455	14,473
94	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	21/05/18	0,299	16,365	16,392	16,428
95	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	21/05/18	0,240	14,055	14,055	14,074
96	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	4,514	158,189	157,643	157,673
97	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	25/05/18	0,110	8,871	8,929	8,998
98	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	15/05/18	3,415	125,596	124,738	125,535
99	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	30/05/18	0,965	86,052	85,555	85,848
100	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	87,477	87,200	87,553
101	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/18	3,644	100,297	100,736	101,003
102	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	18/04/18	1,090	108,902	108,362	108,927
103	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	16/05/18	1,829	97,714	97,667	97,593
104	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,234	10,213	10,242
105	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	-	-	100,049	99,651	99,735
106	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/04/18	4,174	162,324	161,697	161,379
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
107	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	30/05/18	1,896	111,307	111,307	111,369
108	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,996	112,317	112,317	113,031
109	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	120,156	120,156	120,732
110	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,437	206,410	206,410	209,074
111	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,695	187,875	187,875	189,340
112	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	3,647	163,505	163,505	164,107
113	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	24,302	24,302	24,623
114	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	145,463	145,463	145,473
115	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	30/05/18	1,972	128,460	128,460	129,249
116	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	9549,089	9549,089	9589,711
117	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	75,460	75,460	76,605
118	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	15/05/18	15,347	1047,449	1047,449	1054,330
119	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	25/05/18	89,220	5956,682	5956,682	5937,114
120	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	25/05/18	119,161	5259,834	5259,834	5286,439
121	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	30/05/18	0,580	91,894	91,894	92,250
122	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	-	-	5000,000	5000,000	5000,000
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
123	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	2,534	123,003	122,113	122,284
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
124	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/04/18	176,964	11 963,015	11 963,015	11 934,330

\* SICAV en liquidation anticipée

\*\* FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

\*\*\* FCP en liquidation anticipée

\*\*\*\* initialement dénommée SICAV BH PLACEMENT

\*\*\*\*\* initialement dénommé BNAC CONFIANCE FCP

**BULLETIN OFFICIEL**  
**DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord  
 4<sup>ème</sup> Tranche - Lot B6 Tunis 1003  
 Tél : (216) 71 947 062  
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant  
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés  
 www.cmf.org.tn  
 email 1 : cmf@cmf.org.tn  
 email 2 : cmf@cmf.tn  
 Le Président du CMF  
**Mr. Salah Essayel**

<b>COMMUNIQUE</b>
-------------------

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le déclassement de la société « Amen Project Sicaf » et l'ouverture au public du fonds « FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAT"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. Tunisie Valeurs	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 600
64. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
65. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
66. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
67. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
68. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
69. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

**I-2 Marché Alternatif**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
7. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
17 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
18. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
19 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

20. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
21. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
22. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
23. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
24. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
25. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
26. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
27. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
28. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
29. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
30. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
31. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
32. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
33. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
34. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020, BP 10 Sousse	73 389 755
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
37. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
43. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Company »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
46. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510
57. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156

58.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
75.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
94.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000

95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
40	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
41	FCP IRADETT 100 (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 20 (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
54	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis

55	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
56	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
58	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP SMART CROISSANCE (2)	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2018 (3)	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
78	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

84	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
85	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
90	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
91	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
92	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
93	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
94	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
95	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
96	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
98	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
99	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
100	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
104	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
106	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
108	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
109	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
111	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
112	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

113	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
114	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
115	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
116	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
117	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
118	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
119	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
121	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
123	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
124	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) FCP en liquidation anticipée

(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis

## LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
29	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
30	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR VALITECH I	VALICAP SA	A71, résidence Ines, boulevard de la terre, centre urbain nord, 1003, Tunis
34	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
35	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
36	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
37	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR BYRSA FUND	DIDO CAPITAL PARTNERS	2ème étage, Immeuble Access Building, rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
41	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
42	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
43	FCPR GABES SOUTH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

**AVIS DES SOCIETES**

**ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS**

**SOCIETE LES ATELIERS MECANIQUES DU SAHEL AMS SA**

SIEGE SOCIAL : Rue Ibn Khaldoun, 4018 Sousse

La société LES ATELIERS MECANIQUES DU SAHEL, AMS SA publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 11 janvier 2019. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mr Hichem AMOURI et Mr Moncef BOUSSANOUGUA ZAMMOURI.

**Société " Les Ateliers Mécaniques du Sahel - AMS "**

**BILAN ARRETE AU 31/12/2017**

(Exprimé en Dinars)

<b>ACTIFS</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
<b>1</b>			
<i>Actifs immobilisés</i>			
Immobilisations incorporelles		691 182	674 982
Moins : Amortissements		(649 167)	(598 091)
<b>Immobilisations incorporelles nettes</b>	<b>1.1</b>	<b>42 016</b>	<b>76 892</b>
Immobilisations corporelles		47 012 792	46 184 660
Moins : Amortissements		(40 226 304)	(38 028 919)
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>1.2</b>	<b>6 786 488</b>	<b>8 155 741</b>
Immobilisations financières		632 436	812 436
Moins : Provisions		(558 710)	(4 310)
<b>Immobilisations financières nettes</b>	<b>1.3</b>	<b>73 726</b>	<b>808 126</b>
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>6 902 230</b>	<b>9 040 759</b>
<i>Autres actifs non courants</i>	<b>1.4</b>	-	940 552
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>6 902 230</b>	<b>9 981 311</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
<b>2</b>			
Stocks		29 225 038	32 312 569
Moins : Provisions		(1 013 680)	(1 013 680)
<b>Stocks nets</b>	<b>2.1</b>	<b>28 211 358</b>	<b>31 298 889</b>
Clients et comptes rattachés		12 538 458	9 681 612 (*)
Moins : Provisions		(5 941 816)	(5 129 506)
<b>Clients nets</b>	<b>2.2</b>	<b>6 596 642</b>	<b>4 552 106</b>
Personnel et comptes rattachés	<b>2.3</b>	191 066	401 496
Etat et collectivités publiques	<b>2.4</b>	3 322 827	3 160 002
Comptes de régularisation	<b>2.5</b>	408 012	90 326
<b>Autres Actifs Courants</b>		<b>3 921 904</b>	<b>3 651 824</b>
Placements courants		760 000	760 000
Moins : Provisions		(10 000)	(10 000)
<b>Placements courants Nets</b>		<b>750 000</b>	<b>750 000</b>
Banque, établissements financiers et assimilés		2 146 159	1 698 418
Caisse		14 433	12 222
<b>Liquidités et équivalents de liquidités</b>	<b>2.6</b>	<b>2 160 592</b>	<b>1 710 639</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<b>41 640 496</b>	<b>41 963 458</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>48 542 725</b>	<b>51 944 770</b>

(\*) Changement de présentation. Les clients créditeurs sont désormais présentés en passifs courants. Pour des fins de comparabilité, les montants de l'année 2016 ont été aussi modifiés.

**Société " Les Ateliers Mécaniques du Sahel - AMS "****BILAN ARRETE AU 31/12/2017***(Exprimé en Dinars)*

<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<i>Notes</i>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital Social		32 885 960	32 885 960
Réserves et primes liées au Capital		7 155 504	7 155 504
Résultats reportés		(40 094 747)	(30 292 282)
<b>Capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>(53 283)</b>	<b>9 749 182</b>
Résultat de l'exercice		(19 624 542)	(9 802 465)
Subvention d'investissement		49 370	101 312
<b>Capitaux propres avant affectation</b>	<b>3</b>	<b>(19 628 455)</b>	<b>48 029</b>
<b>PASSIFS</b>			
<b>Passifs non courants</b>			
Emprunts	<b>4-1</b>	16 039 281	16 795 752
Provisions pour risques et charges		468 088	382 121
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>16 507 369</b>	<b>17 177 874</b>
<b>Passifs courants</b>			
<b>Fournisseurs et comptes rattachés</b>			
Clients créditeurs		6 590 436	1 002 483 (*)
Personnel & comptes rattachés		1 532 458	1 111 463
Etat et collectivités publiques		1 914 219	262 989
Créditeurs divers		2 675 926	1 517 837
Compte d'attente		61 877	6 788
<b>Autres passifs courants</b>	<b>5-2</b>	<b>12 774 917</b>	<b>3 901 560</b>
Emprunts et autres dettes financières		22 821 083	17 604 974
Découvert Bancaire		6 444 647	5 910 688
<b>Concours bancaires et autres passifs financiers</b>	<b>5-3</b>	<b>29 265 729</b>	<b>23 515 662</b>
<b>Total des passifs courants</b>		<b>51 663 811</b>	<b>34 718 867</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>68 171 180</b>	<b>51 896 741</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>48 542 725</b>	<b>51 944 770</b>

(\*) Changement de présentation. Les clients créditeurs sont désormais présentés en passifs courants. Pour des fins de comparabilité, les montants de l'année 2016 ont été aussi modifiés.

**Société " Les Ateliers Mécaniques du Sahel - AMS "****ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31/12/2017**

Période allant du 01/01/2017 au 31/12/2017

(Exprimé en Dinars)

<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<i>Notes</i>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Revenus	6-1	23 040 916	22 293 790
Autres produits d'exploitation	6-2	75 463	159 517
Production immobilisée		610 491	614 028
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>23 726 870</b>	<b>23 067 335</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Variations des stocks de produits fabriqués		2 262 836	1 506 508
Achats de matières premières consommées	7-1	17 058 103	10 419 737
Achats d'approvisionnements consommés	7-2	1 356 989	2 112 317
Charges de personnel	7-3	8 089 371	7 475 254
Dotations aux amortissements et aux provisions	7-4	5 468 149	3 716 251
Autres charges d'exploitation	7-5	2 994 562	3 148 855
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>37 230 010</b>	<b>28 378 923</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>(13 503 141)</b>	<b>(5 311 587)</b>
Charges financières nettes	7-6	(6 233 581)	(4 375 722)
Autres gains ordinaires	7-7	254 458	37 365
Autres pertes ordinaires	7-8	(88 103)	(99 640)
<b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>		<b>(19 570 366)</b>	<b>(9 749 585)</b>
Impôt sur les bénéfices		54 175	51 880
<b>Résultat des activités ordinaires après impôt</b>		<b>(19 624 542)</b>	<b>(9 801 465)</b>
Eléments extraordinaires		-	(1 000)
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>(19 624 542)</b>	<b>(9 802 465)</b>
Effets des modifications comptables		-	-
<b>RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES</b>		<b>(19 624 542)</b>	<b>(9 802 465)</b>

**Société " Les Ateliers Mécaniques du Sahel - AMS "**

**ETAT DES FLUX DE TRESORERIE ARRETE AU 31/12/2017**

**Période allant du 01/01/2017 au 31/12/2017**

*(Exprimé en Dinars)*

<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>		<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Résultat net		(19 624 542)	(9 802 465)
Ajustement pour :			
Amortissements et Provisions	7-4	4 909 718	3 289 528
Résorptions pour charges à répartir	7-4	940 552	940 552
Variation du besoin en fonds de roulement	8-1	10 818 761	5 567 065
Reprise sur provisions	7-4	(382 121)	(513 830)
Plus ou moins values de cession	7-7	(159 438)	(25 000)
Subventions d'investissement inscrites en résultat	6-2	(51 942)	(159 517)
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>		<b>(3 549 012)</b>	<b>(703 666)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décassements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	1-1 & 1-2	(844 331)	(807 950)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	25 000
Décassements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières		-	-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	1-3	180 000	-
<b>Flux de trésorerie affectés aux activ.d'investissement</b>		<b>(664 331)</b>	<b>(782 950)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Dividendes et autres distributions versés		-	-
Encaissements de subventions d'investissement		-	-
Augmentation de capital		-	6 057 940
Encaissements provenant des crédits	8-2	60 111 726	45 399 594
Remboursements des crédits	8-3	(55 586 766)	(46 538 307)
Décassements /acquisition des placements courants		-	(750 000)
Encaissements /cessions des placements courants		-	800 000
<b>Flux de trésorerie provenant des activ.de financement</b>		<b>4 524 961</b>	<b>4 969 227</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>		<b>311 618</b>	<b>3 482 611</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>		<b>(4 200 049)</b>	<b>(7 682 659)</b>
<b>Ajustement trésorerie au début de l'exercice</b>			
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>	8-4	<b>(3 888 431)</b>	<b>(4 200 049)</b>

# **1. NOTES D'ORDRE GENERAL**

## **1-1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers de la société ont été établis et présentés conformément aux dispositions des Normes Comptables Tunisiennes telles que définies par la Loi n°96-112 et le Décret 96-2459 du 30 Décembre 1996.

Les états financiers se composent du :

- Bilan,
- Etat de résultat,
- Etat de flux de trésorerie,
- et des présentes notes aux états financiers.

Il est à noter que la société n'a pas intégré au niveau des notes aux états financiers le tableau de passage des charges par nature aux charges par destination tels que préconisé par la Norme Comptable Générale.

## **1-2. NOTE SUR L'EXERCICE SOCIAL**

L'exercice social commence le premier Janvier et finit le trente et un Décembre de la même année.

## **1-3. BASE DE MESURE ET METHODES COMPTABLES PERTINENTES**

Les états financiers ont été préparés par référence à l'hypothèse de continuité de l'exploitation ainsi qu'aux conventions comptables de base et notamment :

- Convention du coût historique ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de prudence ;
- Convention de permanence des méthodes.

*Les bases de mesure et les principes comptables les plus pertinents se résument comme suit :*

### **1.3.1 - Les immobilisations incorporelles**

Cette rubrique comprend :

- les logiciels informatiques acquis ou développés par la société pour son usage interne. Ces logiciels sont amortis selon la méthode linéaire sur 3 ans, soit 33% par an.
- Une Licence acquise au mois d'Août 2009 et amortissable sur 7 ans à partir de cette date.

### 1.3.2 -Les immobilisations corporelles

Les immobilisations acquises par la société les « AMS », sont comptabilisées à leur coût d'acquisition constitué du prix d'achat facturé, majoré de tous autres éléments de coût supportés à l'occasion de l'acquisition ou engagés pour la mise en service du matériel immobilisé.

Les immobilisations corporelles produites par la société sont valorisées au coût de production incluant l'ensemble des charges directes et indirectes se rattachant à la dite production.

Les taux d'amortissements pratiqués sont les suivants :

Désignation	Taux d'amortissement		
	Biens non réévalués (nouveaux taux)	Biens non réévalués (anciens taux)	Biens réévalués
- Construction	5%	5%	5%
- Installations générales agencements & aménagements	10%	10%	12,50%
- Matériels industriels	15%	15% / 33,33%	12,50%
- Outillages industriels	15%	15%	-
- Matériels de transport	20%	20%	12,50%
- Equipements de bureaux	20%	10%	12,50%
- Matériels informatiques	33,33%	15%	-
- Matériels divers	15%	10%	12,50%

### 1.3.3 – Clients et comptes rattachés

Conformément à la décision du Conseil d'Administration réunit en date du 27 Juin 2005, la société procède à l'étalement des provisions à constater au titre des chèques et effets impayés sur une période de trois années à compter de l'année de survenance de l'impayé, comme suit :

- Provision à concurrence de 40% du montant des impayés au titre de la 1ère année ;
- Provision à concurrence de 30% du montant des impayés au titre de la 2ème année ;
- Provision à concurrence de 30% du montant des impayés au titre de la 3ème année.

### 1.3.4 -Les stocks

#### - Valorisation des stocks

Les éléments du stock acquis par la société (stock de matières premières, matières consommables, pièces de coopération et emballages commerciaux) sont évalués à leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat, les frais de transport, l'assurance liée au transport sur achats et autres coûts directement liés à l'acquisition. La méthode de valorisation des matières premières retenue est celle du CMP fin de période.

Les éléments du stock produits par la société (les produits finis et les produits en cours) sont valorisés au coût de production qui comprend l'ensemble des charges directes et indirectes rattachées à la dite production, et selon la méthode du coût moyen pondéré.

Pour la valorisation des stocks des produits en cours et des produits finis, la société a appliqué la méthode du coût moyen pondéré après chaque entrée pour la valorisation des matières consommées. Par ailleurs, il a été procédé à l'estimation des taux de déchets au niveau des différents cycles de production. Ces taux de déchets ont été intégrés au niveau de la formule de valorisation des coûts de production.

#### - Comptabilisation des stocks

La société utilise la méthode de l'inventaire intermittent. Les achats sont considérés provisoirement comme des charges de l'exercice. Les stocks sont valorisés de manière extracomptable à la date d'arrêt comptable et sont portés dans les comptes de situation et de résultat.

#### - Evaluation des stocks

La société procède à la fin de chaque exercice comptable à l'évaluation de ses stocks. La constatation des provisions pour dépréciation des stocks est faite :

- Au titre des stocks de produits finis déclassés ou à assainir ou bien lorsque le prix de vente moyen est inférieur au coût de production ;
- Au titre des autres stocks pour tenir compte des articles à rotation lente, des articles déclassés ou des articles à assainir. Les stocks à assainir sont provisionnés à hauteur de 50 % et les stocks déclassés sont provisionnés à hauteur de 100 %.

### **1.3.5 – Les titres de participation**

A la date de leur entrée dans le patrimoine de la société, les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition (hors frais d'acquisition). A la date de la clôture, la comparaison entre le coût d'entrée des titres et leur valeur d'usage, pourrait faire apparaître des plus ou moins values.

Seules les moins-values affectant le résultat, sont comptabilisées sous forme de provisions pour dépréciation.

## NOTES RELATIVES A L'ACTIF

### 1- LES ACTIFS NON COURANTS

#### 1-1- Les immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles totalisent 691 182 Dinars au 31/12/2017 et sont amorties à concurrence de 649 167 Dinars à la même date, d'ou une VCN de 42 016 Dinars.

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Logiciels	404 199	404 199	-
Licences	286 984	270 784	16 200
<b><i>Valeur brute des Immobilisations Incorporelles</i></b>	<b>691 182</b>	<b>674 983</b>	<b>16 200</b>
Amortissement	649 167	598 091	51 076
<b>Immobilisations Incorporelles Nettes</b>	<b>42 016</b>	<b>76 892</b>	<b>-34 876</b>

#### 1-2- Les immobilisations corporelles

Cette rubrique présente une valeur nette de 6 786 488 Dinars au 31/12/2017, contre 8 155 741 Dinars au 31/12/2016.

La variation des immobilisations corporelles durant l'exercice 2016 se résume en ce qui suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Terrain	52 493	52 493	-
Constructions	3 179 334	3 179 334	-
Installations générales Agenc. & Aménagement	8 940 852	8 940 852	-
Matériels Industriels	18 213 090	18 112 805	100 285
Outillages industriels	11 841 073	11 218 500	622 573
Matériels de transport	1 352 120	1 352 120	-
Equipements de bureaux	338 225	336 980	1 245
Matériels informatiques	1 009 001	959 932	49 069
Matériels divers	2 086 604	2 031 644	54 960
<b><i>Valeur brute des Immobilisations Corporelles</i></b>	<b>47 012 792</b>	<b>46 184 660</b>	<b>828 132</b>
Amortissement	40 226 304	38 028 919	2 197 384
<b>Immobilisations Corporelles Nettes</b>	<b>6 786 488</b>	<b>8 155 741</b>	<b>-1 369 252</b>

## TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET DES AMORTISSEMENTS

**AU 31 DECEMBRE 2017**

DESIGNATIONS	Taux	Valeur Brute au 01/01/2017	Nouvelles acquisitions	Reclassements	Cessions	Valeur Brute au 31/12/2017	Amortissements au 01/01/2017	Dotation de l'exercice	Régularisation	Reprises	Amortissements au 30/06/2017	Valeur Comptable Nette
Logiciels	33,33%	404 199				404 199	404 199				404 199	-
Concessions, brevets et licences	14,29%	270 784	16 200			286 984	193 891	51 077			244 968	42 016
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>		<b>674 983</b>	<b>16 200</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>691 183</b>	<b>598 090</b>	<b>51 077</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>649 167</b>	<b>42 016</b>
Terrains		52 493				52 493	-				-	52 493
Constructions	5%	3 179 334				3 179 334	3 179 019	142			3 179 161	173
Agencements et Aménagements Constructions	10%	8 940 852				8 940 852	5 822 744	524 455			6 347 199	2 593 653
Matériels Industriels	15% et 33,33%	18 112 806	100 284			18 213 090	16 346 834	745 663			17 092 498	1 120 592
Outils Industriels	15%	11 218 501	622 572			11 841 073	8 543 448	642 144			9 185 592	2 655 481
Matériels de Transport	20%	1 352 120				1 352 120	1 060 705	185 676			1 246 381	105 738
Matériels divers	15%	2 031 644	54 960			2 086 604	1 829 118	64 959			1 894 076	192 528
Equipements de Bureau	20%	336 980	1 245			338 225	321 483	7 348			328 831	9 394
Matériels Informatiques	15% et 33,33%	959 931	49 070			1 009 001	925 569	26 997			952 566	56 435
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		<b>46 184 661</b>	<b>828 131</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>47 012 792</b>	<b>38 028 919</b>	<b>2 197 384</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>40 226 304</b>	<b>6 786 488</b>
<b>TOTAL</b>		<b>46 859 644</b>	<b>844 331</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>47 703 975</b>	<b>38 627 010</b>	<b>2 248 461</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>40 875 471</b>	<b>6 828 504</b>

### **1-3- Les immobilisations financières**

Les immobilisations financières présentent un solde net de 73 726 Dinars au 31/12/2017, contre un solde net de 808 126 Dinars au titre de l'année précédente. Ces immobilisations financières se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Titres de participation (1)	583 710	763 710	-180 000
Dépôts et cautionnements	48 726	48 726	-
<b>Solde Brut</b>	<b>632 436</b>	<b>812 436</b>	<b>-180 000</b>
Provisions sur immobilisations financières	558 710	4 310	554 400
<b>Solde Net</b>	<b>73 726</b>	<b>808 126</b>	<b>-734 400</b>

(1) : Les immobilisations financières sont initialement comptabilisées au coût, frais d'acquisition exclus. A la date de clôture, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs facteurs tels que la valeur du marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de la société émettrice, la conjoncture économique et l'utilité procurée à la société « A.M.S »). Les moins values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation. Les plus values ne sont pas prises en compte. Les dividendes des titres de participation sont comptabilisés en produits sur la base de la décision de l'Assemblée Générale statuant sur la répartition des résultats de la société dans laquelle la participation est détenue.

#### **A- Les participations détenues sur les sociétés filiales se présentent comme suit:**

Désignation	% de détention	31/12/2017			31/12/2016		
		Coût	Provision	Nette	Coût	Provision	Nette
AMS Europe	100%	554 400	554 400	-	554 400	-	554 400
<b>Total</b>		<b>554 400</b>	<b>554 400</b>	<b>-</b>	<b>554 400</b>	<b>-</b>	<b>554 400</b>

#### **B- Les placements à long terme détenus par la société « AMS » se présentent comme suit :**

Désignation	Nombre d'actions	31/12/2017			31/12/2016		
		Coût	Provision	Nette	Coût	Provision	Nette
STB Invest	18 000	-	-	-	180 000	-	180 000
Foire Internationale de Sousse	4 000	20 000	-	20 000	20 000	-	20 000
Skane's Palace	300	3 000	3 000	-	3 000	3 000	-
Hôtel l'OASIS	131	1 310	1 310	-	1 310	1 310	-
Tunicode	3	3 000	-	3 000	3 000	-	3 000
Banque Tunisienne de Solidarité	200	2 000	-	2 000	2 000	-	2 000
<b>Total</b>		<b>29 310</b>	<b>4 310</b>	<b>25 000</b>	<b>209 310</b>	<b>4 310</b>	<b>205 000</b>

#### **1-4- Les autres actifs non courants**

Les autres actifs non courants présentent un solde nul au 31/12/2017, contre un solde net de 940 552 Dinars au titre de l'année précédente. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Charges à répartir CCL	2 821 657	2 821 657
<b>Solde Brut</b>	<b>2 821 657</b>	<b>2 821 657</b>
Résorption	2 821 657	1 881 104
<b>Solde Net</b>	<b>-</b>	<b>940 552</b>

Le détail des autres actifs non courants au 31/12/2017, se résume en ce qui suit :

Désignation	Valeurs brutes au 31/12/2016	Additions de la période	Valeurs brutes au 31/12/2017	Résorptions antérieures	Résorption de la période	Résorptions au 31/12/2017	VCN au 31/12/2017
Charges à répartir	2 821 657	-	2 821 657	1 881 104	940 552	2 821 656	-
<b>TOTAL</b>	<b>2 821 657</b>	<b>-</b>	<b>2 821 657</b>	<b>1 881 104</b>	<b>940 552</b>	<b>2 821 656</b>	<b>-</b>

## **2- LES ACTIFS COURANTS**

### **2-1- Stocks**

Les stocks présentent un solde net de 28 211 358 Dinars au 31/12/2017, contre un solde net de 31 298 889 Dinars au titre de l'année précédente. Cette variation se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Matières premières	2 729 424	3 164 844
<i>Provision</i>	64 898	64 898
Pièces Composantes	3 852 254	4 021 262
<i>Provision</i>	253 226	253 226
Matières Consommables (*)	2 172 338	2 298 594
<i>Provision</i>	350 737	350 737
Produits finis	3 571 415	3 751 196
<i>Provision</i>	185 358	185 358
Produits en Cours	13 801 652	14 567 496
<i>Provision</i>	119 218	119 218
Emballages	423 324	517 335
<i>Provision</i>	40 244	40 244
Déchets	1 670 204	2 987 415
Stocks en Douanes	1 004 427	1 004 427
<b>Solde Brut</b>	<b>29 225 038</b>	<b>32 312 569</b>
Provisions	1 013 680	1 013 680
<b>Solde Net</b>	<b>28 211 358</b>	<b>31 298 889</b>

(\*) Les matières consommables incluent un stock de pièces de rechange (spécifiques et consommables).

## **2-2- Clients et comptes rattachés**

Le solde de cette rubrique présente une valeur nette de 6 596 642 Dinars au 31 Décembre 2017 contre 4 552 106 Dinars au titre de l'année précédente. Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Clients Revendeurs	2 687 257	2 314 519
<i>Provision</i>	365 276	163 527
Clients non revendeurs	2 481 512	487 079
<i>Provision</i>	199 504	401 253
Clients Etrangers	442 831	1 083 290
Clients Retenue de Garantie	213 995	213 995
Clients Etrangers Effets à recevoir	384 998	31 712
Clients Effets à recevoir	31 712	505 657
<i>Provision</i>	217 879	129 842
Clients Chèques impayés	2 288 277	2 071 609
<i>Provision</i>	2 013 243	1 673 949
Clients Effets impayés	3 390 740	2 384 172
<i>Provision</i>	2 221 185	1 836 205
Clients douteux ou litigieux	307 717	307 717
<i>Provision</i>	308 098	308 098
Clients en Contentieux	616 630	616 630
<i>Provision</i>	616 630	616 630
RRR accordés aux Clients	(307 210)	(334 769)
<b>Solde Brut</b>	<b>12 538 458</b>	<b>9 681 612</b>
Provisions	5 941 816	5 129 506
<b>Solde Net</b>	<b>6 596 642</b>	<b>4 552 106</b>

## **2-3- Personnel et comptes rattachés**

La rubrique « Personnel et comptes rattachés » présente un solde net de 191 066 Dinars au 31/12/2017, contre 401 496 Dinars au 31/12/2016. Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Prêts au personnel	19 489	19 489
Avances au personnel	34 189	115 174
Vêtements de travail	16 431	16 431
Prêts au personnel sur fonds social	285 040	361 895
<b>Solde Brut</b>	<b>355 150</b>	<b>512 989</b>
Provisions	164 084	111 493
<b>Solde Net</b>	<b>191 066</b>	<b>401 496</b>

#### **2-4- Etat et collectivités publiques**

La rubrique « Etat et collectivités publiques » présente un solde de 3 322 827 Dinars au 31/12/2017, contre 3 160 002 Dinars au 31/12/2016. Ce poste se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Taxes de formation professionnelle	530 503	595 157
FOPROLOS	-	948
Report IS	2 412 568	2 062 865
Avance sur IS	38 258	9 909
Crédit de taxes TVA	-	88 050
Autres charges fiscales à payer	-	11 399
Retenues à la source / clients	341 498	391 673
<b>Total</b>	<b>3 322 827</b>	<b>3 160 002</b>

#### **2-5- Comptes de régularisation**

Les comptes de régularisation présentent un solde de 408 012 Dinars au 31/12/2017 contre 90 326 Dinars au 31/12/2016. Ce poste se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Produits à recevoir	5 000	30 000
Charges constatées d'avance	403 012	60 659
Prov sur compte d'attente	-	(1 031)
Autres	-	698
<b>Total</b>	<b>408 012</b>	<b>90 326</b>

#### **2-6- Liquidités et équivalents de liquidités**

La rubrique « Liquidités et équivalents de liquidités » présente un solde de 2 160 592 Dinars au 31/12/2017 contre 1 710 639 Dinars au début de l'année. Ce solde se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Chèques à encaisser	155 797	634 979
Effets à l'Escompte	760 836	10 585
Effets à encaisser	288 915	345 380
Chèques remis à l'encaissement	569 427	558 627
C C P	1 621	6 547
Banques	765 186	142 301
Caisse	14 433	12 222
<b>Solde Brut</b>	<b>2 556 216</b>	<b>1 710 639</b>
Provisions	395 624	-
<b>Solde Net</b>	<b>2 160 592</b>	<b>1 710 639</b>

**NOTES RELATIVES AUX**  
**CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS**

**3- LES CAPITAUX PROPRES**

Les capitaux propres avant affectation présentent un solde négatif de 19 628 455 Dinars au 31/12/2017 contre un solde de 48 029 Dinars au 31/12/2016. Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Capital social	32 885 960	32 885 960
Réserve légale	315 299	315 299
Réserve spéciale de réévaluation	2 014 042	2 014 042
Autres réserves	1 844 109	1 844 109
Primes d'émission	2 701 820	2 701 820
Réserve pour fond social	280 233	280 233
Modifications comptables	(615 246)	(615 246)
Déficits reportables	(27 826 765)	(20 522 318)
Amortissements différés	(11 652 736)	(9 154 718)
Subvention d'investissement (3-1)	49 370	101 312
Résultats de l'exercice	(19 624 542)	(9 802 465)
<b>Total</b>	<b>(19 628 455)</b>	<b>48 029</b>

**3-1 Les subventions d'investissements**

Les subventions d'investissements sont accordées à une entreprise, l'Etat, les collectivités publiques ou tout autre organisme public à raison de la création ou de l'acquisition d'immobilisations techniques (matériels industriels, outillages, matériels divers...). Ces subventions sont utilisées à la création ou à l'acquisition d'une immobilisation amortissable. La résorption de ces subventions d'investissements s'effectue sur le même nombre d'années que l'amortissement de l'équipement y rattaché, à compter de la date d'achat ou de mise en service de l'équipement.

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Subventions d'investissements	862 962	862 962
Résorption SI	(813 592)	(761 650)
<b>Solde Net</b>	<b>49 370</b>	<b>101 312</b>

Le tableau des mouvements des capitaux propres se présente comme suit :

## **TABLEAU DE VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES**

**AU 31 DECEMBRE 2017**

*(Montants exprimés en dinars)*

Désignation	Capital social	Primes d'émission	Réserve légale	Réserve spéciale de réévaluation	Réserve pour fond social	Autres réserves	Modifications comptables	Déficits reportables	Amortissements différés	Subvention d'investissement	Résultats de l'exercice	TOTAL
Soldes au 31/12/2016 avant affectation des résultats	32 885 960	2 701 820	315 299	2 014 042	280 233	1 844 109	(615 246)	(20 522 318)	(9 154 718)	101 312	(9 802 465)	48 029
Affectation des résultats suivant décisions de l'AGO du 21/06/2017								(7 304 447)	(2 498 018)		9 802 465	0
Soldes au 31/12/2016 après affectation des résultats	32 885 960	2 701 820	315 299	2 014 042	280 233	1 844 109	(615 246)	(27 826 765)	(11 652 736)	101 312	0	48 029
Quote-part de la subvention d'investissement inscrite au résultat de l'exercice										(51 942)		(51 942)
Résultat de l'exercice 2017											(19 624 542)	(19 624 542)
Soldes au 31/12/2017 avant affectation des résultats	32 885 960	2 701 820	315 299	2 014 042	280 233	1 844 109	(615 246)	(27 826 765)	(11 652 736)	49 370	(19 624 542)	(19 628 455)

## **4- LES PASSIFS NON COURANTS**

### **4-1- Emprunts**

Ce poste enregistre les emprunts non courants dont l'échéance dépasse une année et il présente un solde de 16 039 281 Dinars au 31 Décembre 2017 contre 16 795 752 Dinars à l'issue de l'exercice précédent et se présente comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Emprunts bancaires (4-1-1)	15 810 550	16 472 023
Crédits leasing	228 731	323 730
<b>Total</b>	<b>16 039 281</b>	<b>16 795 752</b>

#### **4-1-1- Emprunts bancaires**

Les emprunts bancaires présentent un solde de 15 810 550 Dinars au 31 Décembre 2017 contre 16 472 023 Dinars au 31 Décembre 2016. Le tableau des emprunts bancaires se présente comme suit :

## TABLEAU DES EMPRUNTS BANCAIRES

AU 31 DECEMBRE 2017

(Montants exprimés en dinars)

Organisme prêteur	Montant du crédit	Taux d'intérêt	Solde au 31/12/2016			Nouveaux emprunts	Régularisation	Reclassement	Remboursement	Solde au 31/12/2017		
			Échéance à plus d'un an	Échéance à moins d'un an	Échéances impayées					Échéance à plus d'un an	Échéance à moins d'un an	Échéances impayées
<i>Emprunts bancaires</i>												
STB	6 410 000	TMM+2%	4 807 800	1 281 700	320 500		66 967	(1 282 300)	(814 500)	3 525 500	1 282 300	854 667
ATTIJARI BANK	950 000	TMM+2,%	783 041	166 959				(177 778)	(139 187)	605 264	177 778	27 772
AMEN BANK	1 500 000	TMM+2,25%			53 571				(53 571)			
AMEN BANK	2 500 000	TMM+2,5%	907 164	442 020	99 098			(433 672)	(425 701)	473 492	433 672	115 417
AMEN BANK	2 565 000	TMM+2,5%				2 565 000		(375 366)		2 189 634	375 366	
BNA	1 220 000	TMM+2,%		203 332	101 666				(304 998)			
BNA	530 000	TMM+2%	66 257	88 332	66 257			(66 257)	(132 506)		66 257	22 083
BTE	2 000 000	TMM+2,5%	1 437 346	292 454				(316 101)	(292 454)	1 121 246	316 101	
Recette de Finance	3 826 953	TMM+2,5%	3 470 414	356 539				(1 200 000)	(660 809)	2 270 414	895 730	
LIG	5 000 000	TMM+2,5%	5 000 000			625 000				5 625 000		
<i>Total des emprunts bancaires</i>			<b>16 472 023</b>	<b>2 831 336</b>	<b>641 092</b>	<b>3 190 000</b>	<b>66 967</b>	<b>(3 851 473)</b>	<b>(2 823 725)</b>	<b>15 810 550</b>	<b>3 547 203</b>	<b>1 019 939</b>

## **5- LES PASSIFS COURANTS**

### **5-1- Fournisseurs et comptes rattachés**

Cette rubrique présente un solde net de 9 623 165 Dinars au 31 Décembre 2017, contre 7 301 645 Dinars à la fin de l'exercice précédent. Le solde au 31/12/2017 se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Fournisseurs locaux achats de biens et services	828 351	1 837 296
Fournisseurs étrangers achats de biens et services	4 872 773	2 915 698
Fournisseurs locaux - Effets à payer	1 865 185	1 032 371
Fournisseurs étrangers - Effets à payer	510 459	116 455
Fournisseurs factures non parvenues	1 307 969	1 348 740
Fournisseurs manquants sur livraison	(10 777)	(10 777)
<i>Provisions</i>	10 777	10 777
Fournisseurs Avances sur Commandes	(261 496)	(200 011)
Fournisseurs avoirs débiteurs	(118 595)	(118 595)
<i>Provisions</i>	618 605	369 777
Fournisseurs Charges payée cons d'avance	(86)	(86)
<b>Total</b>	<b>9 623 165</b>	<b>7 301 645</b>

### **5-2- Autres passifs courants**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2017 à 12 774 917 Dinars contre 3 901 560 Dinars. Le solde au 31/12/2017 se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Clients créditeurs	6 590 436	1 002 483
Personnel et comptes rattachés (5-2-1)	1 532 458	1 111 463
Etat et collectivités publiques (5-2-2)	1 914 219	262 989
Créditeurs divers (5-2-3)	2 675 926	1 517 837
Compte d'attente	61 877	6 788
<b>Total</b>	<b>12 774 917</b>	<b>3 901 560</b>

**(5-2-1)** : Le solde de la rubrique « Personnel et comptes rattachés » s'élève au 31/12/2017 à 1 532 458 Dinars, il est constitué comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
U G T T	12 586	6 358
Assurance Groupe	390 162	280 435
Rémunérations dues au personnel	601 542	328 580
Salaires reversés à la caisse	19 869	9 969
Oppositions	73 072	60 086
Autres dettes personnels	324 495	322 998
Fonds Social	110 732	103 037
<b>Total</b>	<b>1 532 458</b>	<b>1 111 463</b>

**(5-2-2) :** Le solde de la rubrique « Etat et collectivités publiques » s'élève au 31/12/2017 à 1 914 219 Dinars, et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Impôts sur les Sociétés	54 175	51 880
Retenue à la Source	817 014	71 109
FOPROLOS	47 151	-
TCL	42 515	45 740
Obligations Cautionnées	715 485	58 394
FODEC	191 384	51
Timbres Fiscaux	1 026	1
Charges fiscales sur congés payés	6 490	6 384
TVA à décaisser	20 949	-
Autres charges fiscales	18 030	29 429
<b>Total</b>	<b>1 914 219</b>	<b>262 989</b>

**(5-2-3) :** La rubrique « Créiteurs divers » s'élève au 31/12/2017 à 2 675 926 Dinars, elle se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
CNSS	1 599 127	922 527
CAVIS	37 614	44 103
Créiteurs divers	12 006	12 006
Charges à payer	966 920	478 646
Provisions sur congés payés	60 259	60 555
<b>Total</b>	<b>2 675 926</b>	<b>1 517 837</b>

### **5-3 Concours bancaires et autres passifs financiers**

Le poste « Concours bancaires et autres passifs financiers » présente un solde de 29 265 729 Dinars au 31/12/2017, et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Financement des stocks	4 935 000	3 150 000
Préfinancement Export	744 398	330 000
Financements en devises	4 716 376	3 361 412
Avances sur marchés	4 399 832	2 056 880
Billets de trésorerie	2 000 000	2 750 000
Emprunts bancaires à moins d'un an	4 567 142	3 539 094
Crédits leasing à moins d'un an	236 788	385 742
Crédits auprès des sociétés du groupe	1 000 000	1 775 000
Intérêts Courus	221 548	256 847
<b>Total Emprunts et Autres Dettes Financières</b>	<b>22 821 083</b>	<b>17 604 974</b>
Banques	6 444 647	5 910 688
<b>Total</b>	<b>29 265 729</b>	<b>23 515 662</b>

## **NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT**

### **6-1- Revenus**

Les revenus de la société ont atteint une valeur de 23 040 916 Dinars au terme de l'exercice 2017 contre 22 293 790 Dinars au titre de l'exercice précédent. Les revenus se détaillent au 31/12/2017 comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Ventes locales	24 072 488	21 740 786
Ventes locales en suspension de TVA	338 536	923 388
Travaux services déchets et sous-produits	165 891	236 109
Ventes à l'export	44 999	74 210
Travaux services et sous-produits à l'export	96 198	232
Ventes déchets à l'export	-	400 778
<b>Revenus Bruts</b>	<b>24 718 112</b>	<b>23 375 503</b>
Réductions sur ventes	(1 677 196)	(1 081 713)
<b>Revenus Nets</b>	<b>23 040 916</b>	<b>22 293 790</b>

### **6-2- Autres produits d'exploitation**

Les « Autres produits d'exploitation » de la société ont atteint une valeur de 75 463 Dinars au terme de l'exercice 2017 contre 159 517 Dinars au titre de l'exercice précédent. Les autres produits d'exploitation se détaillent au 31/12/2017 comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Transport Facturé	591	-
Autres revenus sur créances	1 876	-
Subvention d'exploitation	21 054	-
Quote-part subvention d'investissement inscrite au résultat	51 942	159 517
<b>Total</b>	<b>75 463</b>	<b>159 517</b>

### **7-1- Les achats de matières premières consommées**

Les achats de matières premières consommées ont atteint une valeur de 17 058 103 Dinars en 2017, contre 10 419 737 Dinars en 2016. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Achats matières premières Locales	1 588 040	3 707 945	-2 119 905
Achats matières premières Etrangères	2 813 138	554 659	2 258 479
Achats Pièces Composantes Locales	1 057 323	1 594 413	-537 090
Achats Pièces Composantes Etrangères	10 529 631	3 456 637	7 072 994
Frais sur achats locaux	17 407	-	17 407
Frais sur achats Etrangers	448 136	245 360	202 775
<b>Total achats Matières Premières</b>	<b>16 453 675</b>	<b>9 559 016</b>	<b>6 894 660</b>
Stock Initial matières premières	3 164 844	3 539 297	-374 453
Stock Initial pièces composantes	4 021 262	4 408 958	-387 696
Stock Initial en douanes	1 004 427	1 103 000	-98 573
<b>Stock Initial Matières premières</b>	<b>8 190 533</b>	<b>9 051 255</b>	<b>-860 722</b>
Stock Final matières premières	-2 729 424	-3 164 844	435 420
Stock Final Pièces Composantes	-3 852 254	-4 021 262	169 008
Stock Final en Douanes	-1 004 427	-1 004 427	-
<b>Stock Final Matières premières</b>	<b>-7 586 105</b>	<b>-8 190 533</b>	<b>604 428</b>
<b>Total</b>	<b>17 058 103</b>	<b>10 419 737</b>	<b>6 638 366</b>

## 7-2- Les achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnements consommés ont atteint une valeur de 1 356 989 Dinars en 2017, contre 2 112 317 Dinars au titre de l'année précédente.

Les achats consommés de matières consommables durant l'exercice 2017 se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Achats Matières Consommables Locales	384 678	511 942	-127 263
Achats Matières Consommables Etrangères	609 175	470 882	138 294
Achats d'emballages	142 869	285 909	-143 040
<b>Total achats Matières consommables</b>	<b>1 136 723</b>	<b>1 268 733</b>	<b>-132 010</b>
Stock Initial Matières Consommables	2 298 594	2 981 302	-682 708
Stock Initial Emballages	517 335	678 212	-160 877
<b>Stock Initial Matières consommables</b>	<b>2 815 929</b>	<b>3 659 514</b>	<b>-843 585</b>
Stock Final Matières Consommables	-2 172 338	-2 298 594	126 256
Stock Final Emballages	-423 324	-517 335	94 011
<b>Stock Final Matières consommables</b>	<b>-2 595 662</b>	<b>-2 815 929</b>	<b>220 267</b>
<b>Total</b>	<b>1 356 989</b>	<b>2 112 317</b>	<b>-755 328</b>

### **7-3- Les charges de personnel**

Les charges de personnel totalisent un montant de 8 089 371 Dinars au titre de l'exercice 2017, contre 7 475 254 Dinars au titre de l'exercice 2016. Ces charges se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Salaires et compléments de salaires	6 671 401	6 159 032
Charges Sociales et autres (CNSS et autres)	1 417 970	1 316 222
<b>Total</b>	<b>8 089 371</b>	<b>7 475 254</b>

### **7-4- Dotations aux amortissements et aux provisions**

Cette rubrique totalise un solde de 5 468 149 Dinars au 31 Décembre 2017, contre un solde de 3 716 251 Dinars au 31 Décembre 2016. Ce poste se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Dotation aux amortissements Immo. Incorporelles	51 077	56 709
Dotation aux amortissements Immo. Corporelles	2 197 384	2 441 308
Dotation aux résorptions des charges à répartir	940 552	940 552
Dotation aux provisions sur immobilisations financières	554 400	-
Dotation aux provisions sur fournisseurs débiteurs	248 828	9 390
Dotation aux provisions pour dépréciation des stocks	-	400 000
Dotation aux provisions sur Créances, effets et chèques impayés	724 273	-
Dotation aux provisions sur prêts au personnel	52 592	-
Dotation aux provisions sur comptes financiers	483 661	-
Dotation aux provisions pour risques et charges	597 503	382 121
Reprise sur provisions pour risques et charges	(382 121)	(513 830)
<b>Total</b>	<b>5 468 149</b>	<b>3 716 251</b>

### **7-5- Les autres charges d'exploitation**

Cette rubrique présente un total de 2 994 562 Dinars au titre de l'exercice 2017, contre 3 148 855 Dinars au titre de l'exercice 2016, détaillée comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Achats non stockés de matières et fournitures	848 788	939 165
Services extérieurs	717 931	591 255
Autres Services Extérieurs	1 127 147	961 798
Charges diverses Ordinaires	108 316	711 729
Impôts et Taxes	221 725	224 778
Transfert de charges	(29 344)	(279 870)
<b>Total</b>	<b>2 994 562</b>	<b>3 148 855</b>

### **7-6- Charges financières nettes**

Les charges financières nettes s'élèvent à 6 233 581 Dinars à la fin de l'exercice 2017. Ces charges sont ventilées comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Frais d'escomptes	253 525	448 654
Commissions sur ouverture d'accréditifs	-	7 845
Echelles d'Intérêts	623 250	753 223
Intérêts sur crédits financement des stocks	295 412	256 827
Intérêts sur crédits financement exports	22 777	40 616
Autres Frais	886 735	1 272 046
Intérêts sur Obligations Cautionnées	44 453	6 898
Escomptes Accordés	272 867	207 222
Intérêts sur Crédit moyen terme	1 739 086	813 152
Pertes de changes	2 110 080	697 308
<b>Total Charges financières</b>	<b>6 248 186</b>	<b>4 503 791</b>
Revenus des Valeurs Mobilières	(5 514)	(41 425)
Gains de changes	(9 091)	(86 644)
<b>Total des produits financiers</b>	<b>(14 604)</b>	<b>(128 069)</b>
<b>Total</b>	<b>6 233 581</b>	<b>4 375 722</b>

### **7-7- Autres gains ordinaires**

Les autres gains ordinaires présentent un solde de 254 458 Dinars à la fin de l'exercice 2017 contre 37 365 Dinars à la fin de l'exercice précédent. Le détail se présente comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Produits sur cession des immobilisations	159 438	37 200
Gains divers	95 020	165
<b>Total</b>	<b>254 458</b>	<b>37 365</b>

### **7-8- Autres pertes ordinaires**

Les autres pertes ordinaires présentent un solde de 88 103 Dinars à la fin de l'exercice 2017, et se présentent comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Pertes diverses	88 103	99 640
<b>Total</b>	<b>88 103</b>	<b>99 640</b>

## **NOTES RELATIVES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**

Les notes liées à l'état de flux de trésorerie au 31 Décembre 2017 peuvent se présenter comme suit :

### **8-1- Variation du besoin en fonds de roulement**

La variation du besoin en fonds de roulement à la fin de l'exercice 2017 se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Stocks	29 225 038	32 312 569	<b>3 087 531</b>
Clients et comptes rattachés	12 538 458	9 681 612	<b>(2 856 847)</b>
Autres actifs courants	4 085 988	3 763 317	<b>(322 672)</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	8 993 783	6 921 091	<b>2 072 692</b>
Autres passifs courants	12 774 917	3 901 560	<b>8 873 356</b>
Autres passifs financiers	221 548	256 847	<b>(35 299)</b>
<b>Total</b>	<b>23 859 237</b>	<b>34 677 998</b>	<b>10 818 761</b>

### **8-2- Encaissements provenant des crédits**

Les encaissements provenant des crédits à la fin de l'exercice 2017 se détaillent comme suit :

Désignation	Montant
Financement des stocks	9 710 007
Préfinancement Export	1 660 000
Avances sur marchés	20 532 181
Billets de trésorerie	17 450 000
Financement devises	7 569 539
Crédits AMEN BANK	2 565 000
Crédit LIG	625 000
<b>Total</b>	<b>60 111 726</b>

### **8-3- Remboursements des crédits**

Les remboursements des crédits à la fin de l'exercice 2017 se détaillent comme suit :

Désignation	Montant
Financement des stocks	7 925 007
Préfinancement Export	1 245 602
Avances sur marchés	18 188 928
Billets de trésorerie	18 200 000
Financement devises	6 279 550
Crédits auprès des sociétés du groupe	775 000
Crédit STB	814 500
Crédit ATTIJARI BANK	139 187
Crédits AMEN BANK	479 272
Crédits BNA	437 504
Crédit BTE	292 454
Dettes Recette de Finance	660 809
Crédits leasing	148 954
<b>Total</b>	<b>55 586 766</b>

### **8-4- Trésorerie à la fin de l'exercice**

La trésorerie à la fin de l'exercice 2017 se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Liquidités et équivalents de liquidités	2 556 216	1 710 639
Découverts bancaires	6 444 647	5 910 688
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>(3 888 431)</b>	<b>(4 200 049)</b>

## NOTE RELATIVE AUX ENGAGEMENTS HORS BILAN

Type d'engagements	Valeur totale du crédit	Encours de l'engagement	Tiers	Partie engagée
<b>1. Engagements donnés</b>				
a) Garanties personnelles				
<input checked="" type="checkbox"/> Cautionnement	6 410 000 2 500 000 1 500 000 1 220 000 530 000	5 662 467 1 022 581 0 0 88 340	STB AMEN BANK AMEN BANK BNA BNA	Mr Bassem LOUKIL Mr Bassem LOUKIL Mr Bassem LOUKIL Mr Bassem LOUKIL Mr Bassem LOUKIL
<input checked="" type="checkbox"/> Aval				
<input checked="" type="checkbox"/> Autres garanties				
b) Garanties réelles				
<input checked="" type="checkbox"/> Hypothèques	6 410 000 2 500 000 1 500 000 2 000 000 950 000	5 662 467 1 022 581 0 1 437 346 810 813	STB AMEN BANK AMEN BANK BTE ATTIJARI BANK	AMS AMS AMS AMS AMS
<input checked="" type="checkbox"/> Nantissement	6 410 000 1 500 000 2 000 000 1 220 000 530 000 950 000	5 662 467 0 1 437 346 0 88 340 810 813	STB AMEN BANK BTE BNA BNA ATTIJARI BANK	AMS AMS AMS AMS AMS AMS
c) Effets escomptés non échus		767 326 177 071 151 450 113 571 5 481 023 1 721 071 346 589 375 000	BNA ATTIJARI BANK BT AMEN BANK STB BH TSB QNB	AMS AMS AMS AMS AMS AMS AMS AMS
d) Créances à l'exportation mobilisées				
e) Abandon de créances				
f) Cautions garantie de marchés		342 946 99 722 467 472 150 179	BNA BT STB BH	AMS AMS AMS AMS
g) Cautions douanières		523 492 87 256	STB BH	AMS AMS
h) Avals en dinars		215 029 579 411	BNA STB	AMS AMS
i) Crédits documentaires		1 762 461 1 284 638	BNA STB	AMS AMS
<b>2. Engagements reçus</b>				
a) Garanties personnelles				
<input checked="" type="checkbox"/> Cautionnement				
<input checked="" type="checkbox"/> Aval				
<input checked="" type="checkbox"/> Autres garanties				
b) Garanties réelles				
<input checked="" type="checkbox"/> Hypothèques				
<input checked="" type="checkbox"/> Nantissement				
c) Effets escomptés non échus				
d) Créances à l'exportation mobilisées				
e) Abandon de créances				
f) Garantie de soumission				
<b>3. Engagements réciproques</b>				
<input checked="" type="checkbox"/> Emprunt obtenu non encore encaissé				
<input checked="" type="checkbox"/> Crédit consenti non encore versé				
<input checked="" type="checkbox"/> Opération de portage				
<input checked="" type="checkbox"/> Crédit documentaire				
<input checked="" type="checkbox"/> Commande d'immobilisation				
<input checked="" type="checkbox"/> Commande de longue durée				
<input checked="" type="checkbox"/> Contrats avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par la convention collective				

## NOTE RELATIVE AUX PARTIES LIEES

Au 31 Décembre 2017, les opérations faites avec les parties liées identifiées se présentent comme suit :

- a) La société Loukil Investment Group « LIG » a procédé au remboursement partiel des dettes bancaires de la société les Ateliers Mécaniques du Sahel « AMS » contractées auprès de la BTE pour un montant de 625.000 DT. Cette prise en charge de remboursement est considérée comme un prêt accordé à cette dernière.

Au 31/12/2017, le total des fonds prêts par la société Loukil Investment Group « LIG » à la société les Ateliers Mécaniques du Sahel « AMS » s'élève à 5 625 000 DT, présenté chez elle sous forme d'emprunt à long terme.

Une convention a été établie à ce titre en date du 31/12/2017 et qui a prévu une rémunération au taux d'intérêt annuel de 8% et un remboursement sur 7 ans dont une année de grâce.

- b) Autres opérations et comptes des sociétés du groupe :

Société	Achats HTVA	Ventes HTVA	Solde créditeur	Solde débiteur
<b><u>Comptes de tiers</u></b>				
MIDCO (ex AMS Trading)			19 527	(11 254)
Aures Auto	35 851		29 963	(609 685)
Med Equipement	6 014	950	3 000	3 664
Economic Auto	730		4 629	(480 219)
Groupe Audio com	2 269		3 429	48
<b><u>Comptes courants</u></b>				
LIG (Emprunt)			5 625 000	
LIG (CCA)			1 000 000	
Aures Gros				750 000

**SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION**  
**ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017**

PRODUITS	MONTANT	CHARGES	MONTANT	SOLDES	2017	2016
Revenus	23 040 916	Production déstockée	2 262 836			
Autres produits d'exploitations	75 463					
Production Immobilisée	610 491					
<b>Total</b>	<b>23 726 870</b>	<b>Total</b>	<b>2 262 836</b>	<b>Production</b>	<b>21 464 033</b>	<b>21 560 827</b>
<b>Production</b>	<b>21 464 033</b>	Achats consommés	18 415 092	<b>Marge sur cout matières</b>	<b>3 048 941</b>	<b>9 028 773</b>
<b>Marges sur coût matières</b>	3 048 941					
Subventions d'exploitations	-	Autres charges Externes	2 772 837			
<b>Total</b>	<b>3 048 941</b>	<b>Total</b>	<b>2 772 837</b>	<b>Valeur Ajoutée brute</b>	<b>276 103</b>	<b>6 104 696</b>
<b>Valeur Ajoutée Brute</b>	276 103	Impôts et taxes	221 725			
		Charges de personnel	8 089 371			
<b>Total</b>	<b>276 103</b>	<b>Total</b>	<b>8 311 095</b>	<b>Insuffisance brute d'exploitation</b>	<b>(8 034 992)</b>	<b>(1 596 337)</b>
Autres produits ordinaires	254 458	<b>Insuffisance brute d'exploitation</b>	8 034 992			
Produits financiers	14 604	Charges financières	6 248 186			
		Dotations aux Amortissement et aux Provisions ordinaires	5 468 149			
		Autres pertes ordinaires	88 103			
<b>Total</b>	<b>269 063</b>	<b>Total</b>	<b>19 839 429</b>	<b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>	<b>(19 570 366)</b>	<b>(9 750 585)</b>
<b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>	<b>(19 570 366)</b>	Impôt sur le résultat ordinaire	54 175	<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>(19 624 542)</b>	<b>(9 802 465)</b>
Gains extraordinaires	-	Pertes extraordinaires	-			
Effet positif des modifications comptables	-	Effet négatif des modifications comptables	-			
		Impôt sur éléments extraordinaires et modifications comptables	-			
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>Résultat net après modifications comptables</b>	<b>(19 624 542)</b>	<b>(9 802 465)</b>

**SOCIETE « LES ATELIERS MECANIKES DU SAHEL»**  
**RAPPORT GENERALDES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

*Messieurs les Actionnaires*

*De la société « LES ATELIERS MECANIKES DU SAHEL»*

**I. Rapport sur l'audit des états financiers**

**1. Opinion avec réserve**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « LES ATELIERS MECANIKES DU SAHEL», qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un total bilan net de 48 542 725 dinars et un résultat net de l'exercice de – 19 624 542 dinars.

À notre avis, à l'exception de ce qui a été décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « LES ATELIERS MECANIKES DU SAHEL» au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

**2. Fondement de l'opinion avec réserve**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

- Nous ne pouvons pas nous prononcer sur les stocks de la société dont la valeur nette s'élève à la date de clôture à 28 211 358 Dinars et ce, faute de détail de valorisation de ses stocks, ainsi que des provisions qui s'y rapportent.

- La société ne dispose pas d'un inventaire théorique détaillé des « Outillages Spéciaux » totalisant au 31 Décembre 2017, une valeur brute de 11 841 072 Dinars contre 11 218 500 Dinars au 31 Décembre 2016, et une valeur comptable nette de 2 655 480 Dinars au 31 Décembre 2017, contre 2 675 053 Dinars au 31 Décembre 2016. Il nous a été donc impossible de vérifier l'exhaustivité et la réalité des éléments composant ce poste au 31 Décembre 2017.
- Conformément à la Norme Comptable NCT 05 relative aux immobilisations corporelles, les pièces de rechange dont l'utilisation est irrégulière et ne pouvant être utilisées qu'en association avec un élément des immobilisations corporelles devraient être comptabilisées en immobilisations corporelles. Ainsi et afin de se conformer à la Norme Comptable précitée, la société doit procéder à l'analyse des stocks de pièces de rechange qui s'élève au 31 Décembre 2017, à **1 309 048** Dinars pour identifier les pièces de rechange spécifiques qui devraient être classées parmi les immobilisations et subir ainsi les amortissements au mêmes titre que les immobilisations auxquelles elles se rattachent. A cet effet, les travaux d'identification des pièces de rechange spécifiques ne sont pas encore achevés au cours de l'exercice 2017.
- Nous n'avons pas reçu les réponses des circularisations des clients, fournisseurs, banques, assurances et avocats.

### **3. Observation**

Nous attirons votre attention sur le point suivant :

La société connaît actuellement des difficultés de trésorerie et d'exploitation et n'arrive pas à honorer tous ses engagements envers les institutions financières et les autres tiers (notamment l'administration fiscale et la CNSS). Pour remédier à cette situation, certaines actions ont été déjà entreprises dont notamment la conclusion des accords de rééchelonnement des dettes bancaires (avec quelques institutions financières) et des dettes envers l'administration fiscale et la CNSS. Par ailleurs, l'Assemblée Générale des actionnaires du 13 juillet 2016, a approuvé un plan de restructuration financière et opérationnelle de la société visant à rétablir la rentabilité de la société et le redressement de ses capitaux propres.

### **4. Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Exception faite de la question décrite dans le premier paragraphe de la section « Fondement de l'opinion avec réserve », Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune autre question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

### **5. Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **6. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

## **7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de

la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **1. Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen et à l'exception des faiblesses inhérentes aux méthodes de calcul de coût de stock de produits finis et encours de production, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

### **2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

### **3. Respect des délais légaux de publication et de tenue de l'assemblée générale :**

La société n'a pas respecté les délais légaux de publication et de divulgation des informations financières relatives aux états financiers individuels au 31 décembre 2017 et aux états financiers

semestriels au 30 juin 2018, tels que prévus au niveau des articles 3, 3 bis, 3ter, 3 quater, 21 et 21 bis de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par les textes subséquents.

Par ailleurs, la société n'a pas respecté les dispositions de l'article 275 du code des sociétés commerciales relatif au délai de tenue de l'assemblée générale ordinaire, qui doit se réunir au moins une fois par année et dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice comptable, et ce notamment pour approuver les comptes de l'exercice écoulé.

#### **4. Autres obligations légales et réglementaires**

Les capitaux propres de la société « Les Ateliers Mécaniques du Sahel –A.M.S » s'élèvent, au 31 décembre 2017, à 19 628 455 Dinars soit, une perte de plus que 50% du capital. Ainsi et en application de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales, une Assemblée Générale Extraordinaire devrait être convoquée dans les 4 mois de la constatation des pertes, à l'effet de statuer sur la question de savoir s'il y a lieu de prononcer la dissolution de la société ou procéder à la réduction du capital d'un montant égal à celui des pertes ou procéder à une augmentation du capital pour un montant égal au moins à celui des pertes.

**Tunis, le 18 Décembre 2018**

**P/C.M.C-DFK International**

**P/F.M.B.Z-KPMG Tunisie**

**Hichem AMOURI**

**Moncef BOUSSANOUGUA ZAMMOURI**

SOCIETE « LES ATELIERS MECANIQUES DU SAHEL »

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017.**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de la société « Les Ateliers Mécaniques du Sahel – A.M.S » et en application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance les conventions prévues par les dits articles et réalisées ou qui demeurent en vigueur, durant l'exercice 2017.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**I- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)**

1. La société « Les Ateliers Mécaniques du Sahel – A.M.S » a obtenu un emprunt auprès de la banque « AMEN BANK » pour un montant de 2 565 000 Dinars, dont les conditions d'octroi se présentent comme suit :

Désignation	Montant en DT	Encours au 31/12/2016	Date d'effet	Taux	Durée
AMEN BANK	2 565 000	2 565 000	02/10/2017	TMM + 2,5%	7 ans

2. La société Loukil Investment Group « LIG » a procédé au remboursement partiel des dettes bancaires de la société les Ateliers Mécaniques du Sahel « AMS » contractées auprès de la BTE pour un montant de 625.000 DT. Cette prise en charge de remboursement est considérée comme un prêt accordé à cette dernière.

Au 31/12/2017, le total des fonds prêts par la société Loukil Investment Group

« LIG » à la société les Ateliers Mécaniques du Sahel « AMS » s'élève à

5 625 000DT, présenté chez elle sous forme d'emprunt à long terme. Une convention a été établie à ce titre en date du 31/12/2017, et qui a prévu une rémunération au taux d'intérêt annuel de 8% et un remboursement sur 7 ans dont une année de grâce.

- 3.** Les opérations et prestations conclues par la société « Les Ateliers Mécaniques du Sahel – A.M.S » avec les sociétés du Groupe « LOUKIL » sont décrites comme suit :

Société	Achats En HT	Ventes-en HT	Solde créditeur	Solde débiteur
<b><u>Comptes de tiers</u></b>				
MIDCO (ex-AMS Trading)	-	-	19 527	<11 254>
Aures Auto	35 851	-	29 963	<609 685>
MED Equipement	6 014	950	3 000	3 664
Mazda	730	-	4 629	<480 219>
Audio com	2 269	-	3 429	48
<b><u>Comptes courants</u></b>				
LIG (Emprunt)	-	-	5 000 000	-
LIG	-	-	1 625 000	-
AURES GROS	-	-	-	750 000

**II- Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2017 (autres que les rémunérations des dirigeants) :**

**1. Emprunts auprès d'organismes bancaires**

La société « Les Ateliers Mécaniques du Sahel – A.M.S » a conclu, durant les exercices précédents, les conventions de crédit suivantes avec leurs caractéristiques :

Société	Montant en DT	Encours au 31/12/2017	Date débloccage	Taux	Durée
BTE	2 000 000	1 437 346	29/04/2015	TMM +3%	5 ans
STB	6 410 000	5 662 167	31/10/2016	TMM +2%	5 ans
Amen Bank	2 500 000	1 022 582	14/11/2012	TMM+2,5%	7ans
Attijari Bank	950 000	810 813	29/12/2016	TMM+2%	5 ans
<b>Total</b>	<b>11 860 000</b>	<b>8 932 908</b>	-	-	-

### III- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Les obligations et engagements envers les dirigeants, tels que prévus par l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales, se présentent comme suit :

- Les rémunérations brutes servies au Directeur Général en fonction, courant l'année 2017, se sont élevées à 193 968 Dinars.

Par ailleurs, nous n'avons été avisés d'aucune autre convention entrant dans le champ d'application desdits articles. De même, nous n'avons pas relevé l'existence d'autres conventions lors de l'exécution de nos travaux.

**Tunis, le 18 Décembre 2018**

**P/C.M.C-DFK International**

**P/F.M.B.Z-KPMG Tunisie**

**Hichem AMOURI**

**Moncef BOUSSANOUGUA ZAMMOURI**